N

# LES FRANÇAIS ET LE NORD-OUEST CANADIEN

PAR

**M. Charles BENOIST**

LIEUTENANT DE VAISSEAU

BAR-LE-DUC

IMPRIMERIE DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL

36, rue de la Banque, 36

1895

A Monsieur de Tarquac, lieutenant de vaisseau

Dernier souvenir

A. Benoist

# LES FRANÇAIS

ET

# LE NORD-OUEST CANADIEN

N

# LES FRANÇAIS ET LE NORD-OUEST CANADIEN

PAR

**M. Charles BENOIST**

LIEUTENANT DE VAISSEAU

BAR-LE-DUC

IMPRIMERIE DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL

36, rue de la Banque, 36

1895

FC3230
.5
B415

BAR-LE-DUC. — IMPR. SAINT-PAUL. — 1849.95
36, RUE DE LA BANQUE, 36

*Un fils qui faisait notre honneur et notre joie nous a été ravi par un de ces décrets mystérieux de la Puissance divine devant lesquels la foi n'a qu'à s'incliner. Il aimait en toutes choses à chercher* l'au delà. *Le Canada l'avait tenté parce qu'il trouvait dans sa population les caractères de Français énergiques, indépendants et catholiques, points auxquels il tenait tant. Il avait été, pendant un congé, visiter ce pays, image vivante de ce qu'était la France il y a deux cents ans. Il avait en vue, en écrivant ces notes, d'aider, par des renseignements pratiques, les petits et les humbles que surtout il aimait. C'est pourquoi je les publie, croyant faire œuvre pieuse, dernier témoignage de ma paternelle affection pour le meilleur des fils.*

BENOIST,

*ancien Magistrat.*

1er juin 1895.

# LES FRANÇAIS

ET

# LE NORD-OUEST CANADIEN

> Puisse le génie de notre race persister parmi nos frères du Canada et conserver une place en Amérique à l'élément français !
>
> (Henri MARTIN.)

Le voyageur à l'étranger rencontre en tous pays de solides colonies anglo-saxonnes, riches, commerçantes, et honorant le nom anglais. La France doit avoir les mêmes aspirations en envoyant ses enfants fonder des sociétés nouvelles dans des océans lointains. Ainsi s'étendra notre influence dans le monde, ainsi disparaîtront les principales causes d'un véritable fléau social : l'engorgement des carrières par suite du manque de place rémunératrice en France et peut-être une dépopulation qui devient inquiétante. L'Etat le comprend d'ailleurs si bien qu'il se

préoccupe de l'émigration aux Colonies et en favorise le développement : c'est qu'on a dit avec raison que le peuple qui colonise le plus est le premier des peuples ; que, s'il ne l'est pas aujourd'hui, il le sera demain.

On voit qu'il y a un puissant intérêt à connaître, au point de vue pratique, les diverses régions terrestres. Nous nous occuperons du Nord-Ouest Canadien que nous avons visité. Bientôt, nous l'espérons, cette étude tentera une plume plus autorisée ; nous n'y apportons qu'une modeste contribution, et nous le faisons parce que l'on ne connaît pour ainsi dire pas, en France, ce pays où nos rivaux les Anglais dirigent chaque jour un courant plus important d'émigration.

En quittant sa patrie, on voit ses pensées s'élargir ; aux luttes stériles des partis on substitue les idées saines d'une existence conforme à la loi de Dieu. Mais il ne faut pas laisser le hasard guide du lieu où on plantera sa tente : on doit au contraire soigneusement étudier les conditions les plus favorables à la bonne réussite de la vie nouvelle qu'on commence. Ces conditions, qui paraissent se trouver réunies au Nord-Ouest Canadien, peuvent se résumer ainsi :

1° La richesse de la région qu'on a choisie : son avenir ;

2° Les facilités d'installation : le climat d'où dépend la santé, la faculté de travail et le développement de la famille;

3° Le régime politique et administratif auquel on sera soumis;

4° La race près de laquelle il faudra vivre.

# I

Les territoires du Nord-Ouest Canadien comprennent l'immense surface qui s'étend au Nord des Etats-Unis, entre les Montagnes Rocheuses à l'Ouest et le lac Winnipeg à l'Est. La région méridionale doit seule intéresser la colonisation actuelle, car des millions d'hommes peuvent encore y trouver place. La partie septentrionale ou Grand-Nord n'est, en général, pas habitable pour les blancs. La région méridionale est en quelque sorte déjà cadastrée ; elle est divisée administrativement par des lignes géométriques et comprend une province : celle du Manitoba, et trois territoires : Assiniboine, Alberta, Saskatchewan.

La superficie de cette région est d'environ un million de kilomètres, et les espaces ouverts à la colonisation sont encore immenses, quoique le courant d'immigration soit maintenant bien établi. Somme toute, c'est là toute la partie occidentale du bassin du Winnipeg, sauf une faible portion déta-

chée par le 49° parallèle, frontière des Etats-Unis à l'Ouest des Grands Lacs.

Ce bassin est une immense plaine s'élevant d'une pente insensible vers les Montagnes Rocheuses qui se dressent à l'Ouest, sans contreforts, comme une muraille. Les hauteurs qui, au Sud surtout et dans le bassin de la Saskatchewan, font saillie sont peu élevées, peu nombreuses et n'enlèvent pas à ces terrains onduleux l'aspect de vastes espaces sans fin que, par une comparaison avec l'Océan, on appelle dans le pays : « le Large. » « Dans l'ensemble on peut considérer toute cette région comme formée de trois degrés à rebords parallèles qui se succèdent de la base des Rocheuses à la dépression du Winnipeg ; 1.000 mètres, 500 mètres, 200 mètres : telles sont les altitudes moyennes des trois marches de l'immense escalier [1]. »

En voyageant dans ces étendues sans limites, on éprouve des sensations nouvelles : on voit peu à peu se dessiner les saillies de l'horizon, comme le navigateur voit insensiblement paraître les terres vers lesquelles il fait route. Sur les bords des lignes ferrées, autour des villages, les cultures de blé montrent leurs teintes dorées, puis c'est la plaine immense, couverte d'herbe haute et drue ; de loin

[1] Elisée Reclus, t. XV, p. 353.

en loin s'élèvent, comme des îlots, les légères masses de verdure en massif. Là, plus qu'ailleurs, plus que dans les pampas légèrement vallonnées de l'Amérique du Sud, on éprouve la sensation de la mer. Rien ne limite la vue; à longue distance on découvre le convoi de chemin de fer avançant vers la station, prévenant à l'avance le voyageur qui, sans autre indication, peut gagner à temps la station.

En regardant de plus près, et sans entrer dans des descriptions géographiques, on peut partager le pays en trois régions, d'après les altitudes que nous avons précédemment indiquées :

La région de l'Ouest, qui s'étend parallèlement aux Rocheuses, à 1.000 mètres d'altitude et environ 700 kilomètres de large. Elle n'est pas boisée, est trop sèche pour la culture, et, ne produisant qu'une herbe assez dure, n'est utilisable que pour l'élevage, et les propriétaires des immenses *ranchs* qui y sont établis sont en général des Américains qui ont débordé cette partie du territoire canadien, en prolongement de leurs prairies. La limite s'avance jusque vers Regina et constitue la partie méridionale du territoire d'Alberta et la partie occidentale du territoire de l'Assiniboine.

La région du Milieu, d'une altitude d'environ 500 mètres, n'a qu'une largeur de près de 350 kilo-

mètres. Elle se raccorde avec la partie plus élevée de l'Ouest par un rebord régulier et s'arrête vers Brandon aux hauteurs qui bordent la vallée de la Rivière Rouge : elle est parsemée de bouquets d'arbres. Les bords du Qu'Appelle et de la Souris sont fertiles. Au Sud, les hauteurs qui forment le faîte entre les lignes du Winnipeg et du Missouri sont boisées et bien irriguées. Au-dessous du Qu'Appelle les pluies sont rares, mais heureusement tombent pendant l'été. Il faut que cette saison soit humide pour être bonne, au Nord et au Manitoba. La limite de cette bande forme la portion occidentale du territoire d'Assiniboine et la partie sud occidentale du Manitoba.

Enfin, la région de l'Est et la vallée inférieure de la Saskatchewan n'a qu'une altitude d'environ 200 mètres. Elle se raccorde avec la région précédente par les hauteurs qui longent le cours de la Rivière Rouge. Elle comprend : la vallée de la Rivière Rouge, la dépression du Winnipeg et la vallée de South Saskatchewan. Là, était autrefois le vaste lac Agassiz qui se déversait dans le Mississipi, car l'accès au Nord était barré par des glaces. Quand cette barrière, qui se retirait lentement vers le Nord, eut atteint la mer d'Hudson, le lac Agassiz s'écoula en partie dans cette mer, laissant à sec

de vastes étendues et créant le lac Winnipeg. C'est vers le lac Agassiz qu'étaient drainées les terres du territoire du Nord-Ouest et ce fait explique la fertilité de cette région.

Au Nord, s'étend la vallée de South Saskatchewan, dont le bassin inférieur faisait partie du lac Agassiz. Ce bassin, comparé à celui de la Rivière Rouge, a une qualité égale, est mieux irrigué, plus accidenté, plus boisé et plus pittoresque.

En résumé, les régions fertiles de la partie du Nord-Ouest qui nous occupe comprennent la vallée de la Rivière Rouge, de l'Assiniboine et tout le bassin de la Saskatchewan. Ces espaces immenses, d'une fertilité qui n'est surpassée en aucun point du globe, sont ceux où se porte la colonisation. Les groupements français et franco-canadiens occupent une belle place. Ce sont tous ces groupements que nous allons maintenant étudier dans leur ensemble.

D'abord la Rivière Rouge et ses affluents, la Seine, la Sale, la Rivière aux Rats ; notre race y a établi d'importantes colonies et notre influence est grande dans cette partie du Manitoba peuplée en majorité de Canadiens français, et, si l'émigration continue, nous aurons dans la vallée de la Rivière Rouge une situation prépondérante.

A l'Est de la vallée, les principaux centres sont,

sur la branche Sud de la Rivière aux Rats : Saint-Malo, où est établi un Français persévérant et énergique, M. de la Borderie, qui a fondé et dirige une importante beurrerie et une fabrique de lait concentré. Sur la Seine, en partant du Sud-Est, sont les belles paroisses de la Broquerie, Sainte-Anne aux Chênes, Lorette : cette dernière n'est qu'à quinze milles (le mille = 1.609 mètres) de Winnipeg.

A l'Ouest on remarque comme centres principaux : Saint-Pa, Saint-Joseph fondé par des Canadiens français retour des Etats-Unis, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Agathe, enfin Saint-Norbert qui n'est qu'à neuf milles de Winnipeg et où les Révérends Pères Trappistes français sont venus en 1893 fonder le beau couvent de Notre-Dame des Prairies. Dès leur arrivée, jardins, étables, récoltes de blé, tout était splendide, et c'était avec confiance que ces agriculteurs émérites envisageaient l'avenir, appréciant comme exceptionnellement favorables les conditions agricoles du pays. Déjà plusieurs Français étaient établis dans cette paroisse et l'arrivée des Pères Trappistes apportera aux nouveaux colons aide et conseil. Sur la rivière Salle, la paroisse de la Salle, toute nouvelle, à douze milles de Winnipeg, est déjà prospère; on vient d'y construire une ferme-modèle.

Sur la rivière Assiniboine, dans le bas de la

vallée, région fertile, on trouve comme principales paroisses canadiennes françaises : Saint-Charles, à neuf milles de Winnipeg, Saint-François-Xavier, Saint-Eustache. Toutes ces paroisses sont dans la plus belle partie de la rivière, près de cette région qu'on a appelée « la reine du blé », dans le Manitoba. Elles possèdent chacune leur chapelle, leur école, leur curé : elles sont situées sur les meilleurs terrains de la province : presque toutes bordent les cours d'eau et des bouquets d'arbres y donnent un aspect pittoresque. De vastes espaces libres laissent encore place pour de nombreux établissements. La terre disponible est aux mains de spéculateurs qui se contentent de prix qui semblent dérisoires à des Français : 5 à 25 dollars l'hectare, quelquefois moins, suivant que le sol est défriché ou non, et qu'il est plus ou moins rapproché de Winnipeg ; et encore, ce prix d'achat est-il payable en dix ans.

Dans la province de Manitoba le pâturage est libre, ce qui fait que les moissons doivent être entourées d'une barrière en ronce artificielle. C'est une condition précieuse pour l'élevage, qui est la vraie fortune du pays. Enfin, ce qui est une des plus grandes causes de prospérité pour ces paroisses, c'est qu'elles se trouvent autour de Winnipeg, le plus grand marché du pays.

Winnipeg, qui ne naquit pour ainsi dire qu'en 1860, après que l'abolition du monopole de la Compagnie d'Hudson eut rendu libre le commerce dans ces régions, est maintenant, avec son réseau de voies ferrées qui la relient aux Etats-Unis et aux autres provinces du Canada, le seul grand centre existant dans ces vastes espaces. Malgré tout, l'ambition de cette ville, qui se surnomme la « cité reine de l'Ouest », aspire encore à de plus hautes destinées. Après 1870, le développement de Winnipeg et de Saint-Boniface devint assez rapide ; mais en 1880, la spéculation s'en mêlant, les terrains, surtout ceux des villes, furent cotés à des prix exagérés ; en 1882 l'inévitable crack survint : dès lors les prix sont restés stables et modérés ; Winnipeg rêve le transit, non seulement des régions méridionales du Nord-Ouest, mais encore des régions avoisinantes aux Etats-Unis par la voie plus courte de la mer d'Hudson, à laquelle les rejoindrait un chemin de fer. Les Canadiens français occupent encore là une solide position : tout le faubourg de Saint-Boniface situé sur la rive Est du fleuve est à eux.

On peut rattacher à ce groupe si important celui du Saint-Laurent et du lac Dauphin : le Saint-Laurent est au Sud-Est du lac Manitoba ; on s'y

trouve un peu en dehors de la zone fertile proprement dite : le sol est pierreux ; mais cependant très riche et excellent pour l'élevage. L'amorce du chemin de fer de la baie d'Hudson arrive près du Saint-Laurent.

A 100 milles plus au Nord-Ouest, le groupement du lac Dauphin est, lui, en pleine terre fertile, pourvu de bois, bien arrosé par des cours d'eau qui vont se déverser dans le lac Dauphin : ce serait un coin privilégié, n'était l'éloignement de la station du chemin de fer.

Ces colonies ne se distinguent de celles de la Rivière Rouge que par la question de distance, ce qui fait que de nombreux *homesteads* (concessions gratuites) sont disponibles.

Comme second groupe, nous prendrons les colonies établies sur la deuxième terrasse : le sol est plus sablonneux, plus léger, demandant plus d'eau. Au Sud, Saint-Léon, puis Saint-Alphonse, près de la station de Cypress-River, composé en grande partie d'émigrants canadiens, retour des Etats-Unis, et de Belges. Enfin Lourdes et Saint-Claude, près de la station de Trehern, paroisses fondées pas les Chanoines réguliers de l'Immaculée Conception de Saint-Antoine (Isère), qui organisent en France les émigrants en groupes et les dirigent vers ces territoires.

Plusieurs de ces colons, arrivés pauvres et souvent dans le dénûment, deviennent propriétaires, accroissent peu à peu leurs installations, leurs cultures, et tous sont heureux de leur détermination, ce qui est la récompense de Dom Benoît et de ses collaborateurs.

C'est dans cette région qu'est situé Brandon, où est établie la ferme-école du Manitoba. A une centaine de kilomètres à l'Ouest, se trouve Oak Lake, colonie canadienne française : à côté s'élève, au Sud, près de la station d'Hartney, la belle paroisse de la Grande Clairière, dont le fondateur, l'abbé Gaire, vient d'établir, à 50 et 75 kilomètres à l'Ouest, les nouveaux groupes de Saint-Maurice et de Saint-Raphaël. Ces paroisses sont en pleine prospérité, grâce au dévouement et à l'énergie d'un prêtre, qui, peut-être parce qu'il est Alsacien, n'en aime que mieux la France. Autour de lui se sont groupés des cultivateurs, des hommes distingués, et là tout nouvel arrivant est sûr de trouver direction et conseils désintéressés.

Continuant sur l'Ouest on rencontre la station de Whitewood. Près de là, différentes entreprises agricoles s'espacent dans la jolie vallée de Pipertone ; la Rolandrie est la plus ancienne. Nombre de jeunes gens de l'aristocratie française sont venus s'établir

dans ce pays ; à eux, vivent mêlés quelques petits propriétaires. C'est la zone presqu'exclusive de la culture des céréales : pourtant on y essaie l'exploitation du lait. Plus au Sud, sur les montagnes de l'Ourignal, c'est l'élevage du mouton qui domine.

A 40 milles de Whitewood, non loin de la station de Wolseley, ont été fondées vers 1893 les deux colonies de Montmartre et du lac Marguerite, où on s'adonne aux soins de la ferme mixte ; dans cette région on a construit la ferme-école des territoires du Nord-Ouest. Un peu au Sud, il y a beaucoup d'arbres, ce qui permet aux habitants de s'occuper pendant l'hiver de la vente des bois de feu. Du côté de l'Ouest la culture n'est plus obligée d'entourer les champs de barrières, de sorte que les animaux doivent être gardés ou parqués. Enfin, ce qui est la caractéristique et le plus grand mérite de ces groupements, c'est que les homesteads gratuits sont assez nombreux et attirent les émigrants sans grandes ressources, qui ne pourraient autrement se procurer des terres.

Enfin, comme troisième groupe, nous prendrons les colonies établies dans le bassin de la Saskatchewan, cette région vers laquelle se dirige la majeure partie de l'émigration actuelle au Nord-Ouest.

Le chemin de fer du *Canadian-Pacific* aboutit en

deux points au fleuve Saskatchewan : d'abord à Prince-Albert, province de Saskatchewan ; ensuite à Edmonton, province d'Alberta. Autour de Prince-Albert, capitale du district, siège d'un évêché, sont les colonies de Durklake et de Batoche : dans la zone fertile, près de la voie ferrée, la situation de ces postes est excellente. Dans les derniers mois de 1894 se fondaient deux villages composés surtout d'habitants de la Meuse. En souvenir de notre grande héroïne, ils recevaient le nom de Domremy et Vaucouleurs.

Edmonton est un centre actuellement plus important pour la colonisation : c'est sur la ligne Calgary-Edmonton que s'est porté en 1893 le grand courant de l'émigration. Sous l'influence de la crise qui avait frappé le travail et l'agriculture aux Etats-Unis, des villages entiers du Montana et du Dakota se dépeuplaient en quelques semaines. Les populations américaines ont sous ce rapport une mobilité extraordinaire. Elisée Reclus cite une ville de Pensylvanie où l'on vit en l'espace de six mois surgir un hôtel de ville, un theâtre, plus de quatre-vingts hôtels, un château d'eau, et qui, avant la fin de l'année, devint presque déserte ; un nouveau chemin de fer, ayant attiré ailleurs les éléments du commerce, lui fit ainsi perdre ses quinze mille habitants.

En 1890 la population de la cité se réduisait à quarante individus.

Les arrivants américains se sont dirigés vers les stations de la ligne Calgary-Edmonton où ils vont faire de l'élevage, car ils trouvent insuffisant le rendement du blé.

C'est au Nord d'Edmonton, autour de Saint-Albert, que sont situés les établissements français. D'abord Saint-Albert, siège d'un évêché, puis, en remontant, les colonies du lac des Œufs fondées par le P. Morin avec des habitants venus des provinces de Québec; à l'Est, Lourdes, près du fort Saskatchewan; plus loin, vers Battleford, la vallée est déserte et attend l'émigration.

Ce troisième groupe est dans la zone fertile, il est parfaitement irrigué; on y trouve des bois en abondance, des mines de charbon à fleur du sol, où les habitants vont puiser pour leurs provisions d'hiver. La vallée de la Saskatchewan doit être parcourue par une voie ferrée, joignant Prince-Albert à Battleford, Edmonton, et ensuite Athabaska. C'est le groupe le plus nouveau où les homesteads gratuits sont abondants.

Les gelées, qui sont à craindre dans les fonds, ne font courir aucun danger sur les faibles hauteurs qui bordent le fleuve. Les récoltes de 1893 étaient

là plus belles que partout ailleurs. Les terrains, dont la spéculation ne s'est pas encore emparée, sont laissés à des prix très faibles. Cependant la vallée de la Saskatchewan soutient victorieusement, comme fertilité, la comparaison avec la vallée de la Rivière Rouge, mais les voies de communication manquent. Les tarifs de transport sont très élevés, d'abord à cause des distances à parcourir, ensuite parce qu'aucune ligne de chemin de fer n'est là pour faire concurrence à la Compagnie du Pacific; mais ces inconvénients s'atténueront avec la construction de voies ferrées et le développement du marché. Ce sera le pays le plus riche de ces immenses régions après Winnipeg.

C'est au-dessus d'Edmonton que se trouvent les réserves du Grand-Nord et le bassin de l'Athabaska-Mackenzie, sur le versant de l'Océan Arctique. La partie méridionale du bassin est au-dessous de l'isotherme de 0° que l'on s'accorde à regarder comme la limite de l'établissement des blancs et de la production économique du blé. En effet les lignes isothermes, à partir du lac Winnipeg, remontent en même temps qu'on s'avance vers l'Est, de sorte que l'isotherme de 0° part du bord du lac Winnipeg pour aboutir au détroit de Behring, et cela, sous l'influence des vents d'Ouest, venant de la côte du

Pacifique, dont le climat est réchauffé par le courant tiède *Kouro-Sivo* (courant noir).

On considère que les vallées du Peace River, de l'Athabaska et de la grande Rivière des Esclaves sont cultivables et habitables jusque vers le 60° de latitude ; mais il est probable qu'à l'industrie agricole, si pénible dans ces durs climats, se joindra surtout l'exploitation des mines de charbon et de cuivre, véritable richesse du sol. La mission catholique du fort Chipewyan du lac Athabaska expédie de superbes céréales aux expositions agricoles.

Enfin, depuis la Saskatchewan jusqu'au cap Bathurst, on trouve partout des traces de dépôt d'huiles minérales qui, d'après les géologues, sont appelées à remplacer et à dépasser les sources pétrolifères des Etats-Unis. Le gouvernement a si bien confiance dans l'avenir de cette richesse qu'il a réservé un immense espace de 100.000 kilomètres environ, au Nord du lac Athabaska, pour le concéder plus tard à des compagnies d'exploitation. Des sondages ont été opérés à partir de 1894 dans le district d'Athabaska et près du lac Pélican pour être fixé sur la valeur de ces gisements : c'est M. Frager, très expérimenté dans les affaires d'huile, qui les opère avec les géologues du gouvernement.

## II

Nous pouvons examiner maintenant les divers éléments se rapportant à l'agriculture.

D'abord le sol. Dans la zone fertile, nous le savons, il est d'une extrême richesse ; c'est la meilleure terre à blé du monde. Cette fertilité rendra pendant bien longtemps inutile toute dépense d'engrais dans ce pays.

Au Manitoba, dans la Rivière Rouge, où la pierre est presqu'inconnue, ces riches plaines sont couvertes d'herbages et de bouquets de bois. Comment ces immenses étendues sont-elles restées sous forme de prairies et ne sont-elles pas boisées? Certains en cherchent la raison dans la sécheresse, mais à tort ; car les territoires du Nord-Ouest reçoivent plus d'eau que la quantité reconnue nécessaire pour la végétation. Il faut plutôt trouver l'explication dans les feux des prairies. A l'automne, l'herbe des prairies, devenue très sèche, s'enflamme pour la moindre cause : l'incendie, propagé par le vent, couvre

de grandes étendues. Autrefois ses ravages étaient terribles, maintenant ses progrès sont arrêtés par les cultures et les récoltes de foin faites à la faucheuse. En fait, le déboisement partiel du sol, puisqu'on ne voit dans la prairie que des îlots d'arbres, est un avantage, puisqu'il permet une exploitation facile.

La confection du cadastre marche avec la colonisation. La vieille méthode du Saint-Laurent consistait à diviser le sol en parcelles ayant leur façade sur la rivière et s'avançant en droite ligne jusqu'à 2 milles (3.200$^{m}$) dans l'intérieur. Ce système a été appliqué dans la vallée de la Rivière Rouge et de quelques-uns de ses affluents. Là les terres qui avaient été concédées aux anciens habitants, la plupart métis, ont été vendues par eux le plus souvent à des spéculateurs. La méthode actuelle est des plus simples : elle a été empruntée aux Etats-Unis où elle a fait brillamment ses preuves. Le sol est divisé en *townshipes* carrés ayant 6 milles (9.654 mètres) de côté, soit 36 milles carrés : les côtés sont orientés Nord, Sud, Est et Ouest. Le townshipe est divisé en sections de 1 mille (258 hectares) carré chacune. Les sections paires, sauf deux concédées aux écoles et à la Compagnie de la baie d'Hudson, appartiennent à l'Etat. Les sections impaires ont été

données, comme subvention, à la Compagnie de chemin de fer traversant le pays.

Les sections de l'Etat sont fractionnées en quatre parties égales. Chacune de ces parties, soit 64 hectares, est cédée par l'Etat au colon comme homestead, c'est-à-dire que le colon en devient propriétaire, après trois ans, s'il a habité sur cette terre et en a cultivé une certaine surface. Le droit d'inscription que l'on verse dès qu'on a choisi l'homestead est de dix piastres. Les sections qui sont la propriété de la Compagnie du chemin de fer et de la baie d'Hudson sont à vendre, et leurs prix varient suivant le plus ou moins d'éloignement du chemin de fer. Le paiement se fait en dix ans, par dix parties égales, avec l'intérêt à 6 %; on peut se libérer par anticipation. Ce système évite les erreurs par sa simplicité, et les cultivateurs se sentent attirés vers des contrées où la propriété naît entourée de tant de garanties. Il y a cependant un inconvénient sérieux, c'est l'impossibilité de groupement des familles dispersées sur cet immense damier.

Dans la région du Nord-Ouest qui nous occupe, pas de ces défrichements pénibles qui découragent si souvent les plus habiles et les plus persévérants; pas d'enlèvement de pierres, pas de creusement de

fossés. Le sol est naturellement préparé pour la culture et son horizontalité permet l'emploi d'instruments perfectionnés.

L'eau est fournie, soit par les cours d'eau ou les sources, soit par les puits ou les citernes. Le voisinage des rivières, des ruisseaux et des lacs, si nombreux dans ce pays, est bien appréciable à cause surtout des soins à donner au bétail.

Les sources sont rares, mais fournissent de bonne eau, qui forme mare, ou va rejoindre le ruisseau voisin. Les citernes, creusées dans la plaine, conservent aussi longtemps de l'eau potable. Enfin, et ce moyen peut être employé partout, il est facile de creuser et de forer des puits et d'atteindre toujours ainsi, à des profondeurs variables, la couche d'eau qui quelquefois, mais rarement, a une saveur peu agréable.

Quant au bois, on le rencontre un peu partout sous le nom d' « îles de bois. » Il n'est généralement utilisable que pour le chauffage ou pour la confection des clôtures. Le saule, le peuplier, le tremble sont les espèces les plus répandues. Quelquefois on trouve du chêne, et dans le pays on prétend que, là où il croît, le terrain est excellent. La question du chauffage est du reste résolue. Outre le bois et quelquefois la paille, qui n'est pas toujours utilisée,

il existe, au Sud de l'Assiniboine, dans le district de la rivière Souris, des mines de charbon bitumineux fort bon marché, rendu aux différentes gares du C. P. R.

Ce qui est dit pour la Rivière Rouge convient aussi dans les grandes lignes pour les autres régions. Nous savons que le Sud, quelque peu montueux, est plus sec : les pentes regardant le midi, d'où viennent les nuages chargés d'humidité, sont boisées; la préparation du bois de chauffage est même un des travaux d'hiver les plus lucratifs du colon. A partir de Regina, la plaine est dénudée « sur un espace d'environ 1.500.000 hectares; il n'y a d'établissements possibles que ceux ayant pour but l'élevage en immenses ranchs. Cette herbe, haute à peine de six pouces, dont les plants sont espacés de façon à laisser voir partout le sol sablonneux où elle croît, conserve sa saveur et sa force nutritive, même au milieu des rigueurs de l'hiver, au point que quelques jours en ces singuliers pâturages suffisent pour remettre en bon état des chevaux épuisés par le travail [1]. » Enfin le haut Alberta et la Saskatchewan sont plus boisés, mieux irrigués que le Manitoba, et sont déjà célèbres pour l'élevage

[1] *Esquisse sur le Nord-Ouest*, par Mgr Taché.

sous le nom de Piémont canadien. Mais la valeur du sol n'est pas seulement dans sa fertilité, elle est aussi dans les richesses minérales qu'il recèle, et, bien que nos renseignements aient seulement en vue les questions agricoles, il nous faut dire un mot de l'avenir minier du Nord-Ouest.

Les couches de charbon bitumineux s'étendent dans l'Ouest et dans le Sud de l'Assiniboine (district de la Souris) ainsi que dans le Sud de l'Alberta; d'après des sondages encore incomplets, ces mines seraient d'une étendue considérable et d'une richesse inépuisable. Dans la Colombie britannique et l'Alberta, les Rocheuses sont un vrai trésor minier. On y trouve l'argent, le cuivre, le charbon, surtout de l'anthracite de qualité supérieure, dont l'exploitation se développe dans divers centres voisins de la grande ligne du Canadian. Plus au Nord, dans la vallée du Liard et de ses affluents, on a découvert de riches gisements, mais ce sont maintenant des Compagnies qui exploitent le métal jaune.

Quant au climat des régions qui nous intéressent, il est essentiellement continental. Les grands lacs qui couvrent une si vaste superficie de ces territoires ne le modèrent pas. Les températures de l'été et de l'hiver sont donc extrêmes; les saisons intermédiaires, printemps et automne, à peine indiquées;

et enfin on remarque une grande différence de température entre le jour et la nuit. La saison d'hiver est extrêmement froide : le thermomètre y descend, exceptionnellement il est vrai, jusqu'à 42 degrés au-dessous de zéro. La température moyenne est plus élevée, mais même les plus grands froids sont faciles à supporter à cause de la sécheresse. Le ciel est dégagé, le soleil brille et, si la température de la nuit a été extrême, elle s'élève peu à peu sous l'action des rayons solaires, et souvent, au milieu du jour, le thermomètre se tient à — 8 ou 10°.

La neige, sous ce climat sec, tombe en faible quantité, les routes sont faciles à frayer : c'est la saison des bons chemins. Durant l'hiver, parfois des tempêtes soulèvent et font voler la neige comme de la poussière; aussi les appelle-t-on dans le pays : *poudreries*. Elles ont fait plus d'une fois courir aux voyageurs qu'elles surprenaient de véritables dangers : transis, aveuglés, ne voyant plus aucun indice qui pût les guider sur la plaine uniformément blanche, les malheureux pouvaient payer bien cher leur inexpérience. Il est à noter que dans l'Ouest les tempêtes ne sont pas désastreuses et qu'on y est à l'abri de ces ouragans qui, sous forme de tornados, désolent si fréquemment les Etats-Unis. Enfin, on n'a pas au printemps de

ces alternatives de gel et de dégel, si préjudiciables aux plantes nouvelles. C'est la saison des mauvaises routes : le sol détrempé devient glissant.

L'été arrive, extrême aussi, puisque le thermomètre indique jusqu'à 35°; mais si les grands froids ne font pas souffrir à cause de la sécheresse, les grandes chaleurs sont supportables, grâce à la fraîcheur des nuits. A l'inverse des pays chauds, où les nuits, presque aussi chaudes que les jours, ne procurent aucun repos, ici l'abaissement de la température de la nuit repose et vivifie non seulement les êtres, mais encore les plantes que l'on retrouve au matin recouvertes de rosée. Telle qu'elle est, cette saison d'été est très favorable à la culture, car elle est assez humide et assez longue.

Nous savons que la sécheresse n'est à craindre que dans la partie méridionale du territoire, à l'Ouest de la Rivière Rouge. Les pluies tombent pendant la végétation, et le fait qu'elles ne sont pas très abondantes est favorable pour le pays où, l'été étant court, la croissance et la maturation doivent être rapides. Outre les pluies, le sol garde une humidité suffisante : d'abord parce que les couches inférieures de glaise imperméable conservent la fraîcheur; ensuite parce que la terre, qui pendant l'hiver a été gelée à une grande profondeur, libère peu à

peu, par un dégel progressif, une certaine quantité d'eau. Enfin la saison est suffisamment bonne, car les moissons sont mûres dans le courant d'août et les premières gelées n'arrivent au plus tôt que vers le 7 septembre.

Ces gelées précoces, un des gros griefs contre le Manitoba, n'ont, depuis soixante ans, atteint partiellement la récolte du blé qu'aux années 1883, 1884 et 1885, et cela, parce que les semailles avaient été tardives. Il faut remarquer que les vallées de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine, jusqu'à Portage la Prairie, sont à l'abri des gelées précoces. Du côté d'Edmonton, et dans la vallée de la Saskatchewan, les gelées arrivent un peu plus tôt. Le blé, sur les terrains bas, y est seul exposé, et peut-être n'en sera-t-il pas toujours ainsi, car, chose universellement reconnue, quoiqu'insuffisamment expliquée, la mise en culture des régions modifie le climat en l'adoucissant.

Si, pour la végétation, le climat est favorable, peut-on dire qu'il est également bon pour ses habitants? Les colons répondent qu'il est excellent, et, à ce point de vue, tous se louent du pays : le froid, ce puissant tonique, y est pour beaucoup. L'atmosphère sèche a rendu la vigueur à plus d'un colon venu des contrées humides telles que le bas Canada.

Ce pays est excellent pour les races européennes, celles du midi exceptées.

La question du climat est de la plus haute importance pour une colonie, et nous partageons cette opinion, très répandue, que c'est à cause du climat que le développement de nos colonies rencontre tant de difficultés. Sauf l'Algérie et la Tunisie, ces splendides joyaux, et la Nouvelle-Calédonie, de fait réservée aux forçats, toutes nos autres possessions coloniales, étant situées en pays chauds, sont défavorables à notre race. Si les colons ne s'y affaiblissent pas outre mesure, ils ne peuvent compter faire souche. L'Algérie est une terre de choix, mais seulement pour les méridionaux : les gens du Nord, s'ils ne souffrent pas dans leur propre santé de ces chaleurs déjà très fortes, voient leurs enfants aller en s'affaiblissant : témoin les colonies d'Alsaciens-Lorrains qui y sont établies.

Nous croyons, quant à nous, et avons été à même d'entendre exprimer cette opinion par des médecins coloniaux, que, pour un cultivateur qui, voulant émigrer, fait choix d'une colonie, la première condition, la plus indispensable de toutes, c'est que le pays jouisse d'un climat semblable au sien. Sans cela, s'il va en pays trop chaud, même s'il s'y acclimate, il y perdra, lui et ses enfants, assez d'énergie

physique et morale pour que le succès lui échappe. Si bien que la détermination prise pour améliorer sa position tournera à un résultat absolument contraire. Enfin, le climat influe sur les qualités morales des populations. En pays froid, où la vie est rude et difficile, la lutte pour l'existence fait appel aux énergies de l'homme, et développe son initiative et son caractère, vraies causes de progrès pour un pays libre.

La végétation naturelle de l'Ouest est peu variée. Les îles de bois qui s'élèvent dans la prairie comprennent le plus souvent les peupliers, les saules et les ormes, quelquefois le chêne, le tremble et le frêne, rarement le prunier et le cerisier dont les fruits sauvages sont doux. Enfin les arbustes sont fort prospères et nombreux. On remarque en outre le houblon et la vigne vierge.

Au point de vue agricole nous savons que pour les céréales le Nord-Ouest est une terre de promission. Le blé s'y trouve dans les conditions les plus favorables pour sa production. Les espèces de blé dur, parmi lesquelles se distingue le « *Red Fife* », sont très appréciées de la meunerie et donnent une farine renommée. Les rendements moyens pour le Manitoba ont été de 19 hectolitres 6 par hectare. Les rendements les plus beaux ont atteint 27 à 31

et quelquefois 36 hectolitres à l'hectare; mais ces derniers, n'étant que des exceptions, ne sont pas à considérer.

Les autres céréales, telles que l'orge et l'avoine, rencontrent aussi, au Nord-Ouest, les meilleures conditions de croissance, et y donnent de superbes récoltes; mais les surfaces emblavées sont surtout en blé, et les autres céréales réunies ne s'élèvent qu'aux trois quarts de la production du blé. On remarque, comme produits de grande culture, quelques champs de mil; enfin le seul fourrage artificiel du pays, vraiment rémunérateur, et que l'on commence à cultiver sur les avis des fermes-écoles, est le maïs-fourrage.

L'herbe de la prairie, quoique dure, est un excellent pâturage et permet la récolte du foin sans autre frais que le travail de fauchage et de mise en meule, car les villages sont établis trop loin les uns des autres pour ne pas laisser entre eux de vastes espaces sur lesquels va pâturer et récolter qui veut. Ces terres appartiennent, soit à l'Etat, soit à des spéculateurs, soit à des compagnies : il en sera encore longtemps ainsi; car le sol libre a une immense étendue, et les nouvelles colonies ont soin de ne pas se placer trop près de leurs sœurs et de laisser entre elles ces bandes de prairies dont le colon profite sans

bourse délier. Somme toute, ce sont les compagnies et les spéculateurs qui procurent ces pâturages gratuits, et ils ne peuvent faire autrement. Toutefois, si le colon voulait faucher sur une trop grande étendue, ce qui ne se présente que très exceptionnellement, le droit de récolte est cédé par le propriétaire pour une faible somme appelée « le droit de foin. »

Quant à la culture des légumes, elle réussit aussi parfaitement dans le sol du Nord-Ouest ; pommes de terre, choux, pois et autres légumes des pays tempérés ; maïs que les Anglo-Saxons aimaient quand le grain est encore laiteux : tous ces produits constituent en outre une culture des plus rémunératrices.

Les fruits prospérant dans le pays sont ceux des arbrisseaux, dont beaucoup croissent naturellement. Les groseilles, les framboises, les fraises, les gadelles surtout donnent de fort belles récoltes se vendant très bien dans les villes. Les essais de plantation des essences fruitières d'Ontario, même les pommiers, ces arbres du Canada, n'ont pas encore réussi : en hiver, dans ces immenses plaines que le vent parcourt sans obstacle, les sujets sont gelés. Les expériences continuent cependant, et peut-être qu'avec un rideau d'arbres-abris on obtiendra des résultats.

Les espèces animales naturelles au pays sont bien réduites maintenant. C'est pour mémoire qu'il faut

dire un mot du bison des prairies, aujourd'hui disparu. Les seuls qui peuvent en parler *de visu* sont de rares missionnaires qui accompagnaient les tribus indiennes dans leurs chasses. Ils ont gardé de cette époque un souvenir vif et curieux qu'ils aiment à opposer au temps présent. Ces immenses territoires du Nord-Ouest qu'ils parcouraient, ils les trouvaient tellement vastes, tellement vides, que, sous l'impression d'une solitude sans pareille, ils se disaient : Non, jamais personne ne séjournera ici ; jamais n'y paraîtra la charrue ! Et maintenant les habitants, le blé, les chemins de fer envahissent ces régions.

La chasse au bison, que, au début, l'Indien n'entreprenait que pour sa vie, car la bête lui fournissait nourriture, vêtement, corde, devint plus tard, avec l'aide des métis et des blancs, une véritable tuerie. Les Indiens s'approchaient avec précaution du *buffalo* qui, comme une immense tache noire dont parfois on ne voyait pas les limites, s'étendait dans la prairie. Une foule de cavaliers, tournoyant autour du troupeau en marche, en détachait un fragment ; on exterminait le plus qu'on pouvait, et plus d'une fois on a fait tomber la bande dans un piège où on achevait ceux qui n'étaient pas ou écrasés ou tués. Après, on préparait le taureau, on découpait la viande en longues lanières pour la faire sécher ; mais il fallait

pour cela de la viande fraîche, et telle troupe d'Indiens qui pouvait dépecer vingt bisons en tuait néanmoins des centaines : la viande alors se gâtait. En somme, au lieu d'une exploitation réglée, ce fut, à partir de 1850, un véritable massacre. Dans ces folles hécatombes, on ne tuait quelquefois que pour se procurer la langue de l'animal, morceau de choix. La race n'y put survivre et des millions de bisons qui, au dire des naturalistes, parcouraient les prairies de l'Ouest, il ne reste plus que quelques spécimens conservés dans des parcs et, dit-on, quelques troupeaux de bisons des forêts, peu différents de ceux dont nous parlons, troupeaux espacés dans le Grand-Nord, dans le bassin du Mackenzie.

Le castor, qui a été chassé à outrance, tend à disparaître : il ne reste plus que très peu de lièvres et encore moins de chevreuils. En revanche, ce qu'on appelle les chiens des prairies, bêtes malfaisantes qui rongent les racines des plantes, pullulent dans certaines régions de l'Assiniboine, surtout dans les prés où ils creusent des terriers. On cite comme animaux à fourrure : le caribou, le blaireau, le vison, la marte, le renard, le chat sauvage, la loutre, etc.

Dans la vallée du Manitoba il y a nombre d'oiseaux qui rappellent les espèces d'Europe : la grive, la sarcelle, le canard, le faisan et surtout la poule

des prairies, qui est abondante et ressemble à la perdrix, mais de plus petite taille.

Les poissons sont abondants; les plus répandus sont : les truites, les brochets, les carpes, les anguilles, les barbues et surtout les poissons blancs. Cette branche de richesse n'a pas encore été exploitée utilement.

Enfin le pays du Nord-Ouest est très favorable à l'élevage. Chevaux, bœufs et vaches laitières y prospèrent à l'envi. Les moutons, introduits il y a quelques années sur les terrains élevés de la prairie, près des Montagnes Rocheuses, y ont déjà donné de très beaux résultats. Quoi qu'on en ait dit cependant, il faut, dans cette région, hiverner le bétail, c'est-à-dire lui procurer un abri très sommaire, et lui donner nourriture. Un troupeau mal hiverné voit la mortalité s'accroître; l'été suivant, les bêtes croissent ou engraissent peu, et les vaches laitières donnent moins de lait.

Comment l'agriculture exploite-t-elle les diverses branches qui réussissent dans le pays? Nous allons en donner une idée rapide.

La culture des céréales se fait partout de la même façon. Le cultivateur, arrivant sur la prairie vierge, la laboure à dix centimètres environ de profondeur avec l'instrument appelé charrue à casser. Il faut

que cette opération, le cassage, soit faite avant le mois de juillet, et cela, pour que son but soit atteint : faire pourrir le gazon enterré. Puis, dans presque tout le Manitoba et l'Alberta, il faut clôturer la terre qui doit être emblavée pour en éloigner les bestiaux ; car le pâturage est libre. Dans la plus grande partie de l'Assiniboine, c'est au contraire la culture qui est libre ; le bétail doit être enclos et gardé. — L'année suivante a lieu le labourage, qui se fait le plus souvent dans ce pays avec une charrue à deux socs, munie d'un siège pour le conducteur, traînée par une paire de forts chevaux ou de bœufs. Puis on emblave avec une semeuse : celle semant en ligne est préférée. On roule généralement la terre, car cette opération affermit le sol très meuble de ces régions. Dès le mois d'août commence la moisson, faite au moyen de moissonneuses-lieuses : les gerbes sont mises en meulons et attendent la machine à battre qui se transporte de ferme en ferme. Le grain est ensuite engrangé jusqu'au moment où le cultivateur, après l'avoir vendu, le porte aux « *elevated* », vastes magasins à blé.

La grande question est de semer tôt ; aussi les colons labourent-ils pour semer aux premiers beaux jours du printemps. Certains pensent même que le

mieux serait de préparer la terre en été (terres restées en jachères); on aurait ainsi un sol propre, ce qui est important dans ces pays de grand vent, et plus ferme, ce qui est très avantageux dans ces terrains meubles. L'inconvénient de ce système, c'est qu'on n'emblave que la moitié des terres.

L'élevage, dans le but principal d'exploiter les produits de la laiterie, se répand beaucoup. L'été, les bêtes pâturent en liberté dans la prairie vacante qui borde la colline; pour se faire traire, elles rentrent matin et soir d'elles-mêmes, par habitude, ou bien elles sont ramenées par un enfant qui va les chercher à cheval. La nuit, elles sont réunies autour d'un feu, la « *bouane* », allumé pour chasser les moustiques qui les importunent. L'hiver, on laisse tarir leur lait et on les nourrit de foin qui a été récolté pendant l'été encore dans la prairie vacante et mise en meule sur place. Le gros travail de l'hiver consiste à aller chercher ce foin en traîneau pour les besoins du bétail. Le lait est envoyé par le cultivateur, soit à la beurrerie, soit à la fromagerie.

Ces établissements sont fondés sur le modèle coopératif. Les patrons sont les cultivateurs qui viennent apporter leur lait. A la fin du mois, le beurrier ou le fromager fait la répartition des

recettes proportionnellement aux quantités de lait versées par chacun des propriétaires, déduction faite de tant % pour frais de fabrication. La fromagerie ne rend rien au cultivateur, mais la beurrerie rend le lait écrémé à l'écrémeuse centrifuge, et ce lait pauvre sert à la nourriture des veaux et à l'engrais des porcs.

L'élevage dans les ranchs est bien différent : il se fait sur d'immenses troupeaux. Aussi faut-il s'éloigner des lieux habités, aller dans la prairie vierge jusqu'aux espaces que la colonisation n'a pas atteints. Sous la surveillance des cowboys, les bêtes à cornes ou les chevaux sont en pâturage dans de vastes étendues de prairies louées à des prix minimes ou libres, quand il n'y a pas de concurrents pour la location. Les visites sont faites annuellement. Pour l'hivernage, on ne fournit que des abris et une maigre nourriture quand les pâturages sont trop couverts par la neige. Les expéditions se font par la Compagnie *Pacific-railvay*. Les bêtes sont rassemblées dans une enceinte palissadée, avec une ouverture donnant sur les wagons où le bétail s'empile de lui-même. Un train est ainsi vite chargé.

Les moutons sont non seulement gardés, mais réunis en troupeaux. On les élève sur les légers

renflements qui forment faîte entre le Missouri et l'Assiniboine, ou encore sur la marche élevée de la prairie, près des Rocheuses, dans l'Alberta. Toutes les races introduites y ont prospéré. L'été, les moutons sont conduits sur les lieux de pâturage; l'hiver, ils sont réunis dans des abris dont les murs sont en terre; le toit en chaume, ou plutôt en paille, repose sur des perches; c'est suffisant, car le tout gèle en hiver et ne forme qu'un bloc. La nourriture est aussi du foin fauché et mis en meule. Des commissionnaires achètent ces troupeaux et en prennent livraison.

Examinons maintenant les autres conditions de l'agriculture dans le Nord-Ouest.

*Dépenses d'établissement, achats.* — Le bétail s'achète, soit chez les cultivateurs déjà établis, soit auprès des commerçants qui parcourent le pays, venant des ranchs. Si l'on veut se monter en grand, il est préférable de faire ses acquisitions sur les lieux d'élevage au Canada et aux Etats-Unis. Pour donner une idée des prix de l'année dernière : près de Winnipeg, une vache laitière se vendait de 25 à 30 $ (c'est-à-dire dollars ou piastres : le dollar peut être considéré comme une pièce de 5 fr., mais sa valeur réelle est d'environ 5 fr. 25); les veaux à quatre mois, pour la boucherie, 10 $; une paire de

bœufs, dans les 100 $; les chevaux de pays, de 100 à 150 $ la paire; une belle paire de lourds chevaux, 300 $; le mouton, 5 à 7 $ la paire; dans les parcs, 4, 25 $ en gros. Les Mennonites fournissent d'excellentes bêtes à cornes et sont sûrs en affaires. Ces chiffres n'ont pour but que de donner une idée approchée; car il n'est pas de branche où l'appréciation de la qualité, l'art de marchander modifie plus les prix.

Les machines agricoles que l'on trouve dans le pays sont très perfectionnées; mais, pour les mettre à la portée des petites bourses, elles sont faites en fonte, par suite ont une durée moyenne. Cette branche de commerce est entre les mains de syndicats qui maintiennent les prix. En payant au comptant, on peut obtenir de forts rabais, et cela, chose curieuse, près des maisons les mieux assises et les plus riches; mais le système ordinaire est la vente à crédit; les prix sont établis en conséquence et l'agriculture paie lourdement l'intérêt de sa dette. Pour donner un aperçu, une moissonneuse-lieuse perfectionnée valait à Winnipeg, en 1894, de 100 à 140 $. Les réparations à ces machines sont hors de prix, par suite de la rareté des bons ouvriers, et l'on considère qu'il vaut mieux marcher aussi longtemps que possible avec sa machine usée, à laquelle

on ne fait que de faibles et imparfaites réparations ; à la dernière extrémité, on la remplace par une neuve.

Souvent les colons oublient dans ces achats les principes de prudence les plus élémentaires, et cela à cause de leur précipitation et de leurs idées préconçues : ainsi ils se montent en bloc au lieu d'acheter successivement au fur et à mesure d'occasions favorables, qui sont fréquentes dans ces contrées où la population est si mobile. Quelquefois ils s'installent avant d'avoir acquis une connaissance suffisante du pays, c'est-à-dire d'après les plans faits en Europe, sur des données plus ou moins fausses. En outre, ils s'en laissent trop souvent imposer par de beaux parleurs qu'ils ne connaissent pas et dont ils suivent les avis intéressés, au lieu de s'adresser à des personnes de confiance. Ces gens, qui vivent de l'exploitation de l'émigrant, ces « *sharps* » (malins), comme on dit dans le pays, sont malheureusement trop répandus ; aussi celui qui, dès son arrivée, se défie de tout individu qui lui propose une affaire, n'a, en général, pas à s'en repentir.

Enfin, et ceci est une erreur capitale, beaucoup de colons abusent du crédit. Dans le but d'augmenter leurs affaires, les commerçants de toute spécialité n'hésitent pas à faire les plus importantes avances

de marchandises, mais cela sur hypothèque. Un cultivateur qui vient d'avoir une belle année pourra se monter complètement ; mais il aura hypothéqué tout son bien, et, le jour où il ne pourra payer les annuités consenties aux prêteurs, il sera saisi, vendu, ruiné. Les commerçants, eux, auront assuré leurs rentrées. M. de Mandat-Grancey a, de l'avis des Américains, expliqué on ne peut mieux ce système exagéré des hypothèques qui est pour beaucoup dans la misère agricole des Etats-Unis. Ces procédés déplorables cherchent à s'introduire au Canada et ne manqueraient pas d'y amener la ruine si les cultivateurs se grèvent ainsi de dettes en escomptant l'avenir.

La grande enquête, faite en 1884 par les Consuls américains sur le globe entier, établit que la condition des classes laborieuses dépend surtout de la réserve avec laquelle elles ont recours au crédit. Il faut ajouter qu'on ne peut envisager le crédit dans les nouvelles sociétés comme dans les anciennes. En effet les mises de fonds sont très productives ; de plus, les objets manufacturés étant très chers (puisqu'ils ne sont pas produits dans le pays), et le capital étant rare, il faut, pour qu'une colonie se développe rapidement et se mette à même de cultiver son sol, qu'elle ait recours, sous une forme

quelconque, au crédit. La forme ordinaire, ce sont les prêts que les commerçants et les fabricants font aux colons. C'est cette nécessité du crédit qui fait comprendre une remarque d'Elisée Reclus, que les lois dans les pays neufs sont plus favorables au débiteur qu'au créancier : « Les lois comme les mœurs sont pleines d'indulgence pour le débiteur insolvable ; la faillite n'a rien qui entache l'honneur ; c'est, dans ces sociétés singulièrement élastiques, un accident passager qui n'a rien de définitif et que l'on fait facilement oublier. »

A ce point de vue, les instincts de race et de sociabilité qui font que les nouveaux venus viennent toujours se grouper près de leurs frères d'origine, ces instincts servent les intérêts. L'émigrant trouve en effet près de ceux de sa race des renseignements nombreux se contrôlant les uns les autres ; au lieu des conseils intéressés des « sharps », il reçoit les avis précieux des colons qui, arrivés d'Europe sans connaître le pays, ont acquis le genre d'expérience qu'il lui faut et qui lui manque.

Les constructions sont, dans la prairie, presqu'exclusivement en bois. La pierre est inconnue dans la vallée de la Rivière Rouge ; elle est très rare dans la prairie, et c'est seulement au pied des Rocheuses qu'on la trouve. Calgary est la seule ville,

depuis l'Ontario, où les édifices soient en pierre du pays. Pour Winnipeg, la grande majorité des maisons de la ville est en bois et les grands édifices sont en briques et en pierre. L'industrie de la briqueterie se développe sur une assez large échelle ; la matière première est fournie par la couche de glaise qui, dans la région, s'étend en dessous de la terre végétale. Souvent la brique ne sert qu'à entourer d'un revêtement incombustible une maison de bois. Dans la campagne le bois seul est usité. Au Nord-Ouest le bois est assez cher à cause de la distance à parcourir, et aussi en raison du syndicat des marchands qui maintient les prix. Pour donner une idée du prix des planches : les 1,000 pieds, qui coûtent aux scieries d'Ottawa de 10 à 12 $, coûtent 22 $ à Winnipeg. Aux Etats-Unis, dans le Dakota, même quantité et qualité coûtent 13 $, mais les droits protecteurs empêchent l'importation.

Les maisons de bois prennent les aspects les plus divers, depuis les somptueux hôtels des villes jusqu'aux plus modestes maisons de la campagne. Les couleurs claires dont elles sont peintes, les vérandas, qui souvent les précèdent, les rendent avenantes et gaies. Ces constructions sont confortables et chaudes. Leur prix est élevé, non seulement par suite de la valeur du bois, mais encore et surtout par le

coût de la main-d'œuvre très chère, mais aussi très rapide, puisqu'on monte une maison en quelques semaines. Il y a aussi des maisons plus simples, celles à murs en terre que l'on rencontre dans la prairie. Ces habitations reposent sur des caves, le plus souvent bien primitives : un simple trou rectangulaire sur lequel est placé, comme voûte, le plancher de la maison, ce qui suffit pour entraver l'action du froid. La couverture est généralement faite en bardeaux. Un papier goudronné imperméable, des tuiles, soit en terre soit en zinc, se voient, mais rarement. On ne rencontre le chaume que chez les Mennonites.

C'est en planches que se font aussi les étables et hangars pour les machines. Les paysans, cependant, quand ils sont à proximité de bois assez importants, font ces constructions en *logues*, c'est-à-dire en troncs d'arbres équarris, qu'on remplace par la planche lorsque vient la prospérité. Pour les étables du genre abri, ce sont des murs en logues et une toiture en paille : cela ne coûte que le travail du propriétaire. Dans le Nord-Ouest on n'engrange pas les récoltes puisque les céréales sont battues avant l'hiver, et le foin est mis en meule. Il faut construire d'une façon très modeste, au début, pour ne pas compromettre le succès d'une entreprise, en élevant

au delà des limites le capital d'établissement. Ici encore la précipitation est funeste : bien inspiré est celui qui, au lieu de donner la construction à l'entreprise, achète son matériel dans de bonnes conditions, le laisse sécher et profite d'une occasion de travail bon marché pour faire construire.

Enfin, il nous reste à voir dans quelles conditions se fait l'achat des terres. Pour les ranchs, dans l'Assiniboine et dans l'Alberta, nous avons vu les modes de concession spéciaux. Pour la culture, on peut se procurer des terres, soit en prenant un homestead, soit en achetant dans les régions colonisées.

Les colons qui ne peuvent mettre d'argent dans la terre, se procurent les homesteads dont nous avons déjà parlé. La loi favorise encore cet établissement des colons pauvres, en déclarant que le lot sur lequel ils s'établissent ne pourra être ni hypothéqué, ni vendu pour dettes antérieures à la concession : elle déclare insaisissable, tant pour dettes antérieures que pour dettes postérieures, un grand nombre d'objets mobiliers : outils, bétail, vivres, etc.

C'est grâce à cette loi, dont les Américains sont fiers, que le Far-West a été peuplé et cultivé si rapidement. Le succès a été grand, puisqu'en vingt

ans une superficie plus vaste (55 millions d'hectares) que celle de la France a été occupée en homesteads. Les populations devenues propriétaires n'en ont pas pour cela été fixées au sol. « Le Yankee, disait Michel Chevalier, n'a pas de racines dans le sol : il est étranger au culte de la terre et de la maison paternelle ; il est toujours en humeur d'émigrer. »

Le colon qui a de l'argent disponible, si peu que ce soit, achète généralement dans le pays où passent les chemins de fer et où, par suite, il trouve des débouchés pour ses produits.

On croit, à l'étranger, qu'il n'existe pas de terrains disponibles ou qu'on en demande des prix trop élevés : c'est une grave erreur. Les spéculateurs et les compagnies détiennent des régions entières du pays soi-disant colonisé, et les conditions d'établissement sur les terres fertiles sont faciles. Nous avons, en parlant des différentes zones, donné une idée des prix.

Une des fautes que l'on reproche aux nouveaux arrivants, c'est de vouloir acquérir un grand domaine. En Europe, toute parcelle de terre est possédée ; chacun, par suite, n'exploite que son lot et veut s'agrandir. Au Nord-Ouest, au contraire, nous l'avons vu, le pâturage et la récolte du foin sont libres sur les vastes espaces vacants qui entourent

les paroisses. Avec des conditions différentes, il faut des procédés différents, et si, en Europe où on applique la culture intensive, il faut pour augmenter ses affaires occuper plus de terres, ici, où on fait principalement de l'élevage, il en est autrement, puisque les pâturages sont illimités : il suffit d'acheter du nouveau bétail. Point n'est besoin de posséder une plus grande surface : il faut seulement avoir la surface voulue pour la production des céréales que l'on veut obtenir. Aussi considère-t-on, dans le pays, que le mieux est de posséder peu de terre, mais de terre bien située, car, avec la culture mixte, une grande étendue ne serait pas entièrement cultivée et l'argent ainsi employé serait immobilisé. On pense aussi que le colon qui étudie assez longtemps le pays trouve facilement une occasion favorable de se procurer des terres défrichées, même des bâtiments et des clôtures, et diminue de ce fait son capital d'établissement. On voit donc que les conditions d'installation sont très diverses et se prêtent à tous les moyens, même à ceux des paysans pauvres. Ces procédés sont d'ailleurs conformes au principe de la division du territoire. Le premier occupant défriche, fait les grosses améliorations et vend alors sa terre à un fermier, mieux muni de capitaux, qui peut cultiver d'une façon plus parfaite.

Les défricheurs et les simples cultivateurs y trouvent leur compte.

Ce qui, dans ces questions de frais d'établissement, pèse fortement sur les prix, ce sont les syndicats de producteurs. C'est un des dangers que rencontre le régime économique au Canada, mais à un degré bien moindre qu'aux Etats-Unis, où on a tout fait pour obtenir une véritable égalité démocratique. Mais, si l'on a supprimé l'aristocratie de naissance, on voit se dresser une nouvelle classe très réduite en nombre, de fortunes immenses, l'aristocratie de la richesse, qui, grâce aux institutions économiques, s'élève à l'aide de la foule des salariés; de ce côté l'inégalité est plus grande qu'en aucun pays d'Europe. Malgré l'existence au Canada de puissants syndicats et de grandes Compagnies comme le Canadian Pacific, on est loin de se trouver en face d'un problème aussi aigu. Les immenses fortunes n'existent pas; la richesse est partagée en un plus grand nombre de mains. Une forte partie de la population est agricole et indépendante du servage des usines.

*Main-d'œuvre.* — Avant de parler de la condition des ouvriers, il est bon de remarquer qu'en ce pays l'hiver, très rigoureux, dure longtemps; qu'il en résulte un chômage prolongé des ouvriers qui travaillent à l'extérieur; que, par suite, il

existe une grande différence entre le salaire payé à l'année et le salaire payé à la journée. Les ouvriers agricoles canadiens connaissant le travail du pays sont très adroits et vont très vite à l'ouvrage. Le salaire annuel moyen est de 200 $, mais avec la nourriture. L'alimentation (viande, laitage) est abondante, comme pour toutes les classes de la population de ce pays. On évalue d'habitude le coût de l'alimentation à 5 $ par mois. Le genre de vie est autrement large qu'en Europe; car ici l'égalité démocratique est vraiment réalisée; les ouvriers sont engagés pour faire un ouvrage nettement déterminé, auquel ils se livrent du reste avec entrain, mais non pour obéir à toutes les volontés du maître et faire un service personnel.

Ces salaires et ces conditions sont lourds pour l'exploitant qui emploie un certain personnel; aussi, plusieurs essais d'importation de main-d'œuvre meilleur marché ont-ils été faits. On embauchait en France ou en Belgique des garçons de ferme aux prix des vieux pays, leur promettant des augmentations de salaires quand ils auraient appris le travail local. Les résultats ont été nuls : les engagés trouvaient en arrivant au Nord-Ouest possibilité de gagner des salaires supérieurs et ils quittaient bientôt leurs embaucheurs. Quelques-uns ont même fait

et gagné des procès pour se faire rapatrier. Cela rappelle les « *invented servants* » qui, engagés en Europe et transportés aux frais de l'embaucheur, arrivaient la plupart du temps, après avoir profité du passage gratuit, à s'enfuir et à s'établir pour leur compte dans la solitude des forêts.

Dans d'autres colonies on s'est occupé d'introduire la main-d'œuvre en grande masse pour les agriculteurs et les capitalistes. Un système également pratiqué consiste à faire avancer par l'Etat les frais d'émigration. frais dans lesquels il rentrait par une taxe levée sur les ouvriers; mais la difficulté était d'assurer le paiement de cette taxe, les ouvriers cherchant par tous moyens à s'y soustraire. Le système Wakefield, qui fut appliqué avec succès en Australie, consiste à vendre les terres et à affecter les produits de ces ventes à l'immigration gratuite. Même au bout de trois ans, le colon peut demander son rapatriement. L'inconvénient de ce procédé c'est que, après un certain temps, les demandes de rapatriement sont considérables : ainsi, une année, cent mille passages gratuits furent demandés pour l'Algérie; ils furent presque tous suivis de retour.

Les ouvriers de profession ont des salaires supérieurs, mais les chômages sont assez fréquents. Il faut remarquer d'ailleurs qu'il en est de même en

Europe, où cependant les salaires sont bas. Les principales réclamations des syndicats, d'après l'*Economiste français,* portent sur ce point du chômage, et ce n'est pas une des moindres causes qui font réclamer par les ouvriers la journée de huit heures; il faudrait plus d'ouvriers, puisque chacun travaillerait moins.

Parmi les ouvriers provenant de l'émigration, les travailleurs apprennent bientôt les méthodes du pays et réussissent; mais d'autres sont paresseux, sans moralité, venus d'Europe par coup de tête : le chômage les attend. Il est bon d'insister sur ce fait que, pour les salaires, si les taux élevés sont en général maintenus, cela tient moins aux syndicats, sans grande action sur les campagnes, qu'à l'esprit de solidarité des ouvriers qui, de crainte de gâter le métier, préfèrent se priver même durement plutôt que de travailler pour des salaires inférieurs aux taux habituels.

Ce qui diminue l'attrait des salaires élevés, c'est le chômage. En plus, il se trouve, exceptionnellement il est vrai, des employeurs qui abusent des nouveaux arrivants et ne les paient pas. Dans cette branche donc, comme pour les achats, il ne faut pas contracter à la légère. Bien des familles, qui arrivent au Nord-Ouest sans ressources, prennent un homes-

tead et les hommes vont se placer comme ouvriers, espérant ainsi gagner les 800 ou 1.000 $ qu'il faut pour s'établir. Cela paraît simple, mais il faut compter avec la difficulté qu'éprouve un nouvel arrivant pour se faire embaucher, avec le chômage ; aussi beaucoup d'autres colons réussissent quelquefois plus vite et toujours moins durement par le fermage ou le métayage ; malgré tout, l'élévation des salaires offre à chaque ouvrier le moyen de sortir du prolétariat, chose qu'en général il n'eût pu rêver dans les vieux pays ; elle lui communique en outre une ardeur et une énergie bien faites pour élever sa condition.

*Voies de communication et marchés.* — Dans le domaine des travaux publics, l'œuvre principale, la construction des voies ferrées, est bien avancée. Ces immenses territoires commencent à être sillonnés par des chemins de fer. On ne peut dire qu'ils aient été faits, comme dans la vieille Europe, pour réunir des centres commerciaux, car ces centres n'existaient pas avant eux : ils en ont été les créateurs. Souvent ils ne suivent pas la colonisation, ils la précèdent, et c'est le long des rails nouvellement posés que le flot envahissant des colons vient se fixer. Sans eux, le pays serait encore un vaste désert. Le Dominion, en subventionnant le

*Canadian Pacific*, a eu aussi en vue l'établissement d'un lien entre les différentes provinces. Livrés à eux-mêmes, les territoires du Nord-Ouest auraient communiqué avec les places les plus proches, celles des Etats-Unis, dont aucun obstacle naturel ne les sépare, puisque le bassin du Winnipeg et celui du Missouri constituent pour ainsi dire les deux versants d'une même plaine.

Le *Canadian Pacific* est la grande ligne médiane qui, allant de Québec sur l'Atlantique à Vancouver sur le Pacifique, traverse dans toute son étendue les territoires du Nord-Ouest. Cette ligne, commencée en 1880, a été livrée au commerce, complètement terminée, en 1886. De cette artère principale partent des embranchements maintenant nombreux. A Winnipeg convergent huit lignes de chemin de fer venant de toutes les directions, Est, Ouest, Sud et Nord. Etant donnée la méthode de subvention en terres, la Compagnie possède toutes les sections impaires de cette partie fertile de la province. Une ligne se détache des environs de Regina se dirigeant sur Saint-Pol (Etats-Unis) : elle vient d'être inaugurée et elle est la propriété de la Compagnie *Minneapolis Saint-Paul et Saint-Martin*, garantie par le Canadian Pacific. Puis de Regina, allant au Nord-Ouest, se trouve l'embranchement qui atteint

la Saskatchewan et Prince-Albert. Dans l'Alberta. partent de Calgary deux lignes, l'une allant au Sud jusqu'à Mac Leod, l'autre au Nord jusqu'à Edmonton.

C'est sur le long de ces voies nouvelles, en terre fertile, qu'est venu s'établir le gros de l'émigration de 1893. En dehors de ce réseau on trouve dans l'Alberta la ligne qui dessert le district minier de Lethoridge et se relie d'une part au réseau américain, et de l'autre au Pacifique, à Medicine Hat. Dans le Manitoba, part de Portage la Prairie la voie ferrée du *Manitoba and North Western Ry* qui pénètre déjà dans le bassin de l'Assiniboine et rejoindra Prince-Albert.

Mais ces compagnies secondaires seront absorbées un jour par le Canadian Pacific; en tous cas, devant lui emprunter son réseau, elles ne peuvent lui faire concurrence.

Les seules Compagnies réellement indépendantes sont celles du *Northern Pacific and Manitoba* et celle de *Hudson Bay Railway*. Le *Northern Pacific* vient des Etats-Unis et longe la rive gauche de la Rivière Rouge jusqu'à Winnipeg. Cette Compagnie, tout en continuant son exploitation, est en liquidation, ce qui est le fait de bien d'autres lignes des Etats-Unis en ce moment. Le *Hudson Bay* a pour

but, dit M. de Bouthillier dans son livre sur le Nord-Ouest, page 44 : « de relier le réseau ferré du Manitoba aux eaux de la baie par une ligne qui piquerait droit vers le Nord, passerait entre les lacs Winnipeg et Manitoba, et, suivant le cours des rivières Nelson et Churchill, irait aboutir à l'embouchure de celle-ci. Cette ligne raccourcirait, au dire de ses promoteurs, de plusieurs centaines de milles la distance de Winnipeg à Liverpool. De fort Churchill, un des plus anciens postes à fourrures de l'Ouest, des bâtiments transporteraient les marchandises en Angleterre en passant par le détroit d'Hudson. »

Les travaux de cet important tracé sont arrêtés pour le moment. Les obstacles physiques que rencontrent les ingénieurs, l'opposition du gouvernement provincial, assez étrange pour ceux qui ne sont pas initiés aux dessous politiques, y sont pour beaucoup. Il eût fallu aussi, pour que la ligne fût indépendante du Canadian Pacific, qu'elle eût son champ d'exploitation propre et ne fût pas simplement une voie de transport pour les marchandises apportées par le Canadian Pacific à Winnipeg. C'est la vallée de la Saskatchewan qu'elle convoitait : elle eût pu plus tard exploiter l'Athabaska et les mines du Grand-Nord ; mais la Compagnie du Canadian

Pacific veillait et construisit les deux embranchements de Prince-Albert et d'Edmonton lui donnant un pied prépondérant dans la belle vallée de la Saskatchewan. Dans ces conditions, on ne peut prévoir l'avenir de la Compagnie l'*Hudson Bay*.

On le voit, c'est le Canadian Pacific qui, pour le moment, exploite presque complètement le Nord-Ouest. En plus des transports, il a des hôtels sur divers points ; il a des élévateurs et par suite des intérêts dans le commerce du blé; enfin il a été aidé par le gouvernement de deux façons : par une subvention pécuniaire et par l'octroi des terres. La subvention pécuniaire consistait en un versement annuel de 3 °/₀ du capital-actions et a pris fin en 1893. L'octroi des terres comporte la cession des sections impaires des bandes du sol avoisinant la voie ferrée. Cette partie de la subvention fait du Canadian Pacific le plus gros propriétaire foncier du Nord-Ouest, par suite un pionnier intéressé de la colonisation. Cette subvention en terres donne un bon résultat, en ce sens que la Compagnie ne construit de lignes que dans les districts fertiles.

A un peu plus de 200 kilomètres à l'Ouest, le Canadian Pacific a le monopole des chemins de fer canadiens : il en profite pour élever ses prix. C'est

un des avantages de la vallée de la Rivière Rouge d'avoir le Northern Pacific venant des Etats-Unis pour établir une concurrence salutaire.

Les chemins de fer sont une source de prospérité dans un pays où les progrès de la richesse sont considérables. Le travail sur un sol vierge aussi fertile est beaucoup plus productif qu'en Europe. Ce travail est l'œuvre de colons appliquant les dernières inventions, les ressources de la civilisation la plus avancée. La population elle-même est pleine de courage : ceux qui quittent leur patrie pour aller chercher fortune au loin sont d'ordinaire les plus entreprenants et les plus actifs. Toute leur énergie se tourne vers l'amélioration de leur condition : tout le monde peut prétendre, les salariés eux-mêmes, à entrer dans la classe des propriétaires ; le taux élevé des salaires permet d'économiser les ressources voulues pour un établissement d'ailleurs autrement facile que dans les vieux pays. Une preuve de cette productivité se trouve dans le taux élevé de l'intérêt : il est couramment de 6 à 12 %; à Winnipeg on sert 8 % pour des placements bien garantis. Si on ajoute au désir d'avancer sa position le fait qu'aux colonies les goûts de dépenses et de luxe, les habitudes de société ne sont, par opposition avec l'Europe, la cause d'aucune dépense, on comprendra

que tout pousse à capitaliser et par conséquent à rendre rapides les progrès de la fortune.

Quelle forme prend cette capitalisation? Nous avons vu que, dans ces jeunes territoires, les capitaux et les bras sont encore trop peu nombreux pour que l'industrie puisse y naître; par suite, si les produits agricoles sont bon marché, tout ce qui vient de l'extérieur, tels que les objets manufacturés, y est cher. La capitalisation tend donc à solder les avances que l'on a consenties aux propriétaires pour monter le matériel d'exploitation ou le perfectionner. Aussi est-il bien expliqué que dans le Nord-Ouest, et c'est l'avis des colons, « on s'y fait mieux une belle situation que de l'argent. » N'est-ce pas là d'ailleurs l'ambition du paysan, ambition d'autant mieux réalisée, que ses enfants, dans ces pays neufs, peuvent se faire tous une position équivalente?

Le progrès de la richesse tient non seulement à l'économie, mais aussi au système commercial. Nous savons que le pouvoir fédéral règle les droits de douane. Le Dominion est, sous ce rapport, absolument indépendant vis-à-vis de la métropole. Les taxes d'entrée qu'il établit sont communes à tous les pays. L'Angleterre est tout aussi bien considérée comme peuple étranger que les Etats-Unis.

Le régime douanier est protectionniste ; mais le parti libéral, partisan du libre-échange, espère obtenir de forts dégrèvements. Les postes dépendent de l'Etat. Le mouvement de correspondance augmente beaucoup plus rapidement que le nombre des habitants. Les lettres sont tenues aux bureaux de poste à la disposition des intéressés qui viennent les réclamer. Les distributions sont en effet impossibles dans des espaces aussi peu peuplés. Les télégraphes appartiennent à des Compagnies de capitalistes. Au Nord-Ouest c'est la Compagnie du Pacific qui a toutes les lignes importantes : l'Etat n'a que celles qui rejoignent les postes de police, les réserves indiennes, enfin tout ce qui n'a pas d'intérêt commercial et n'est par suite que d'un mince rapport.

Le système monétaire est aussi excellent, ce qui est bien important, quand on songe que c'est un des plus graves facteurs de la crise de tant de pays d'Amérique. Il y a au Canada plusieurs banques d'émission qui, par un sage système de réserves, émettent du papier remboursable en or et exactement maintenu au pair. La monnaie d'argent, frappée par le pays, ne sert, comme en Angleterre, que pour appoint. L'or que l'on trouve dans la circulation est, soit l'or anglais, soit l'or américain. C'est le dollar ou piastre divisé en 100 cents, qui, comme

aux Etats-Unis, est l'unité monétaire. Comme complément du système monétaire, les banques sont, au Canada, avec leurs succursales du Nord-Ouest, des plus perfectionnées. Pleines d'initiative, elles sont cependant plus prudentes qu'aux Etats-Unis : elles ont passé, presque sans encombre, ne recevant qu'un léger contre-coup, la crise de 1893, dans laquelle ont sombré tant de banques américaines. On reconnaît en effet que la banque de Montréal est, comme solidité, la troisième banque du monde, venant immédiatement après la Banque d'Angleterre et la Banque de France.

Les produits agricoles du Nord-Ouest s'écoulent, soit sur l'Europe, soit sur la Colombie britannique, soit vers les Etats-Unis.

C'est l'Europe qui absorbe la plus grande partie du commerce d'exportation : les fromages, les beurres, moins appréciés à cause de leur fabrication insuffisamment soignée quoiqu'en progrès, les chevaux, le bétail, le produit des abattoirs de porcs, les laines et surtout les blés se portent vers l'Atlantique. Les blés, en grande partie, ne suivent pas toute la voie ferrée, mais s'arrêtent au lac Supérieur, soit à Fort William, soit à Port Arthur. Là, ils sont transbordés sur des bâtiments qui les conduisent à Montréal. Il y a aussi des bateaux qui chargent le grain

à Port Arthur et vont sans rompre charge jusqu'aux marchés européens. Avec les bas prix du fret on voit combien peu le blé est grevé par un transport de plus de 1.200 lieues marines, puisqu'il peut arriver à bon marché en Europe, se jouant des barrières protectionnistes.

Les Etats-Unis, par la vallée du Fleuve Rouge, font pour le moment un commerce modéré avec les territoires du Nord-Ouest. Les tarifs protecteurs ont diminué les charges entre les Etats-Unis et le Canada ; malgré cela, à l'heure actuelle le commerce fait avec les Etats est supérieur à celui fait avec la Grande-Bretagne. L'élevage des chevaux a particulièrement souffert des droits américains trop élevés ; car c'était aux Etats-Unis qu'il trouvait son écoulement.

On espère voir un accord commercial qui abaissera les barrières entre les deux puissances. Le parti libéral s'y emploie, envisageant d'ailleurs qu'il serait fait ainsi un premier pas vers la réunion aux Etats-Unis, question qui, bien que n'étant pas encore prise comme plate-forme par le parti, est cependant dans le programme de la plupart de ses membres. Du côté des Etats un pas vient d'être fait vers l'abaissement des barrières par l'adoption, grâce aux démocrates, du nouveau tarif douanier. Bien

que, devant l'opposition du Sénat, le bill ne soit passé qu'après une aggravation des droits fixés primitivement, les dégrèvements sont importants : la réduction est en moyenne de 15 % sur le tarif Mac Kinley, et le Canada en sentira spécialement le bénéfice en ce qui concerne l'agriculture : le bois est admis en franchise, mais le charbon reste encore chargé de droits.

Une certaine part des denrées agricoles s'écoule vers la Colombie britannique, pays montagneux, où la proportion du sol favorable à l'agriculture est insuffisante. La Compagnie du Canadian Pacific a cherché aussi à se créer un marché au Japon, en Chine, et depuis 1893 en Australie. Déjà, de la Chine et du Japon arrivent de fortes demandes de blé dur du Canada. Ce commerce trouvera largement son avantage dans l'exploitation de ces lignes à travers le Pacifique que la politique anglaise juge avantageuses.

Quant au commerce d'importation, ce sont les provinces de l'Est et les Etats-Unis, même avant l'Angleterre, qui ont les gros chiffres : à ce point de vue les provinces de l'Est doivent voir avec faveur le développement commercial du Nord-Ouest qui ouvre un champ plus vaste à leurs entreprises. La province de Québec a donc, de ce chef, intérêt au développement de la colonisation française au

Canada. Elle verra ainsi s'augmenter sa puissance et son industrie ; car elle aura toujours la clientèle des colons de race française, ne faisant qu'un avec ceux de l'Est pour les goûts, les habitudes, la langue. Ces liens, si forts en ce qui concerne les relations commerciales, ne sont pas rompus quand la colonie se détache de la mère-patrie ; témoin les Etats-Unis avec l'Angleterre, le Cap avec les Hollandais, l'Amérique du Sud avec l'Espagne, et, à ce point de vue, c'est difficile de ne pas faire une légère digression. On ne peut que regretter que le commerce de la France avec le Canada soit d'un si faible volume. A vrai dire, depuis 1872, la France s'est occupée de renouer ce lien avec son ancienne colonie : les chambres de commerce françaises s'y emploient et réussissent à développer les relations ; mais l'obligation de passer par Liverpool est un grave obstacle. Cet emploi des voies anglaises nécessite des transbordements, des pertes de temps et d'argent. Il a été fait trois mois de service direct entre la France et Montréal ; mais cette entreprise était fondée par des Compagnies qui, faute de capitaux, n'ont pu continuer.

La question des transports sera profondément modifiée par la création d'un nouveau port d'exportation vers l'Europe, situé non plus sur le Saint-

Laurent, mais sur la mer d'Hudson, voie plus courte. Ce sera une économie d'autant plus notable, qu'elle est faite sur la voie de terre, bien plus chère que la voie maritime. La route n'est pas aisée : les froids de l'hiver font de la mer d'Hudson un vaste champ de glace. Aux premières chaleurs, la mer d'Hudson, dont la profondeur est faible, se dégage encore assez vite; mais le détroit qui y conduit est longtemps encombré de banquises en dérive venant du Nord. Avec la voilure on considère que la mer d'Hudson n'est praticable que deux mois ; mais la navigation à vapeur donne des bateaux plus manœuvrants, toujours maîtres de leur marche, ne craignant pas, en attendant, de perdre la possibilité de partir ; avec ces bateaux on peut compter que la navigation sera possible quatre mois, du 1er juillet au 1er octobre, mais encore faudra-t-il étudier à fond toutes les questions qui concernent la mer d'Hudson, courants, marée, marche des glaces, passages les premiers dégagés, mouillages, ports. La navigation dans cette mer n'est pas autrement dangereuse, puisque sur 133 bateaux envoyés depuis 1789 par cette voie, par la Compagnie *Hudson-Bay,* pas un seul ne s'est perdu avant 1864, où deux se sont échoués après avoir parcouru le détroit d'Hudson.

Les embouchures du Nelson, surtout du Churchill,

où l'on peut s'approcher davantage de la côte, enfin du Moose-Rives, seront les ports futurs. Il faudra une ligne ferrée pour amener les produits de la vallée de la Saskatchewan et du Winnipeg à l'un de ces ports, probablement au port Churchill : que cette ligne parte de Winnipeg ou de la partie du réseau qui atteint la Saskatchewan, elle aura, d'après les études faites, de grosses difficultés à traverser. Pour le moment, la vallée de la Saskatchewan n'est pas encore colonisée : c'est le blé qui serait le gros fret : or on l'engrange justement quand la mer d'Hudson est fermée par les glaces ; aussi ne sent-on pas absolument la nécessité de ce chemin. Plus tard, quand le pays sera peuplé, surtout quand les richesses minières du Grand-Nord seront mises en exploitation, le fret sera beaucoup plus considérable et plus riche ; en outre l'économie de parcours, par la voie de terre, sera plus notable que pour le Manitoba ; alors le chemin de fer se fera forcément. Nous avons vu que la Compagnie qui poursuit cette entreprise est pour le moment arrêtée.

*Genre de vie.* — Les habitants des campagnes vivent très largement : les objets d'alimentation sont produits à si bon marché que, sans dépense, on peut se nourrir copieusement. Le laitage est très en honneur : le vin est inconnu au Nord-Ouest. La viande

est très abondante, surtout en hiver, grâce aux grands froids. Le paysan tue en effet, aussitôt que le froid sévit, qui un bœuf, qui des moutons, qui des porcs. Ces bêtes bientôt gelées sont suspendues sous un abri en planches et chaque jour, suivant les besoins, on va avec la scie et la hache se procurer le morceau nécessaire pour le repas. Pour l'hiver, les légumes, choux, pommes de terre, etc., sont mis dans une cave creusée *ad hoc* en dessous de l'habitation où ils sont à l'abri de la gelée.

Les habitudes sont simples chez les Canadiens : les grandes distractions sont les offices du dimanche qui sont pieusement suivis ; puis le soir, en hiver surtout, la réunion de plusieurs habitants d'un même groupe chez l'un d'eux : c'est « la veillée. » Souvent, d'une habitation isolée, on fait sur la neige des milles pour aller à la veillée. Quant à la dignité de la vie, elle frappe le voyageur qui voit combien, dans ce pays, la démocratie est fortement établie et combien l'égalité est grande.

## III

*Institutions et administration.* — Le régime politique qui avait causé tant de murmures, de pétitions, de départs et d'émigrations, qui avait même produit une révolution, est devenu un modèle de libéralisme : on peut dire que la métropole a presqu'abdiqué ses pouvoirs en ne conservant qu'une direction honoraire. La constitution actuelle fait de ce pays une fédération de provinces et de territoires. Le pouvoir central est un ministère responsable que préside un gouverneur nommé par la reine. Le parlement comprend deux chambres : le Sénat dont les membres sont nommés à vie par le gouverneur; les Communes, élues par les habitants. Le nombre des membres aux communes dépend de la population. La base constitutionnelle est que la province de Québec est représentée par soixante-cinq députés. Mais, comme dans la grande république voisine, le pouvoir central a des attributions bien limitées : il a le droit de veto sur les lois provinciales pour

cause d'inconstitutionnalité seulement; c'est de lui que dépend la justice en matière criminelle, c'est lui qui assure la défense nationale, gère les postes et enfin perçoit douanes et accises. Ce sont les douanes qui forment les grosses recettes du budget du Dominion. La Dette représente environ six années de revenus.

Dans la situation du Canada on conçoit que l'armée soit des plus réduites. Il existe bien une loi de recrutement; mais jusqu'ici point n'a été besoin d'y recourir : le nombre des volontaires (en majorité Anglo-Saxons) a toujours dépassé les besoins. Le corps le plus important, s'élevant à un millier d'individus environ, est celui de la police montée, qui au Nord-Ouest parcourt les prairies et surveille les réserves indiennes. La réserve est composée des hommes valides de 18 à 60 ans. Théoriquement on pourrait lever ainsi environ 1.000.000 d'hommes. Depuis la cession du Canada à l'Angleterre, la milice n'a eu que deux fois à agir : une fois en 1870 sous les ordres de Wolseley, une autre fois en 1884 pour réduire les insurrections des métis au Nord-Ouest.

Au-dessous du pouvoir central vient le pouvoir provincial. Chaque province s'administre elle-même. Le pouvoir exécutif dans chaque province est aux

mains d'un lieutenant gouverneur nommé par le gouverneur général. Pour voter il faut être sujet britannique ou avoir, après trois ans de résidence, prêté le serment d'allégeance entre les mains d'un juge. Dans ce pays où se rencontrent les races françaises et anglo-saxonnes, c'est grâce à ce précieux privilège de la décentralisation que la tranquillité règne dans la Confédération. Au Nord-Ouest, les territoires qui ne sont pas encore élevés au rang de province ont un gouvernement mixte, comprenant d'une part des fonctionnaires nommés par le ministère canadien, d'autre part des mandataires élus par le peuple.

Enfin le territoire est divisé en municipalités. On sait de quelle importance est, pour le développement rapide d'une jeune colonie, le degré de liberté administrative dont on y jouit. L'administration a une occupation suffisante avec les grandes questions d'intérêt collectif telles que le cadastre : elle ne doit pas empiéter sur le domaine de l'initiative privée; il ne faut pas que la croissance des jeunes groupes soit entravée par des règlements faits dans les bureaux : aux colonies, plus encore que dans les vieux pays, il faut de la décentralisation. La base la plus solide de toute colonisation, ce sont les libertés provinciales qui les constituent.

Aussi le mot « municipalité » ne doit-il pas évoquer l'idée des municipalités françaises, dont les pouvoirs sont si faibles qu'en réalité ce n'est pas l'intéressé qui règle ses propres affaires, mais une individualité éloignée, à idées différentes et préconçues, amateur d'uniformité, qui s'appelle l'État. Au Canada, la commune est autrement libre : c'est une vraie petite république autonome qui s'administre elle-même, élit son maire et ses conseillers. C'est le Conseil, renouvelé annuellement, qui gère les propriétés communales, nomme les employés locaux, vote les subventions aux sociétés agricoles et manufacturières, la fixation et la perception des amendes, enfin, et c'est là sa plus importante attribution, fait exécuter les travaux publics sur le territoire de la commune. Pour faire face à ces dépenses, le Conseil impose une taxe municipale dont le taux varie suivant les besoins de chaque année. En fait, ce sont les contribuables eux-mêmes qui volontairement fixent cet impôt, qui est en moyenne d'un centin dans la piastre, ou d'un pour cent, et qui se perçoit facilement. D'abord, étant faible, il n'est pas vexatoire et n'absorbe pas une part serieuse des bénéfices ; étant communal, les habitants en voient l'emploi. D'autre part, cette taxe porte aussi sur les propriétés en friche ou vierges et empêche les grands capita-

listes de s'emparer du terrain pour en attendre sans frais la plus-value : sous ce rapport elle excite à la culture. C'est en grande majorité par des journées de travail ou avec leurs attelages que les colons acquittent ces taxes. « Ce qui frappe surtout dans les institutions canadiennes, dit M. Duvergier de Hauranne, c'est la spécialité, et pour ainsi dire la localisation des taxes ; chacun paie pour ses propres besoins, à ses propres députés... et l'impôt est perçu et appliqué dans la localité [1]. »

Quant à la presse, elle est complètement libre. La presse libre est en effet un instrument indispensable pour tenir en haleine l'esprit d'initiative, car elle répand les procédés et les méthodes du progrès. Son influence sur la question sociale ne peut être inquiétante dans ces pays de franche démocratie où tout le monde admet comme principes indiscutés l'initiative individuelle et le droit d'association. C'est encore un des points où il ne faut pas raisonner d'après nos vieilles sociétés : là l'initiative individuelle a été si bien atrophiée que le socialisme y trouve un terrain favorable et bien préparé.

La justice a plusieurs juridictions allant jusqu'au Conseil privé de la reine, dernier ressort, en passant par la Cour suprême d'Ottawa. En bas de l'échelle

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 1er octobre 1865.

est le juge de paix, nommé par le lieutenant-gouverneur parmi les notables. Une des lois les plus intéressantes concerne les successions : le droit de tester est absolu.

D'après la constitution canadienne l'Eglise et l'Etat sont séparés. Les populations, aussi bien protestantes que catholiques, sont religieuses et font les dépenses nécessaires à l'entretien du culte. Les représentants de la race française sont tous catholiques, et, dans la municipalité même, se groupent en paroisse autour de leur église, de leur école et de leur prêtre. Ce groupement a les plus heureux effets : il fortifie ses membres en ne les laissant pas isolés devant les pouvoirs du pays, ou simplement devant les difficultés de la vie. C'est presque certainement à cette institution de la paroisse qu'on doit la perpétuité si remarquable de l'élément français. « Ces bons Canadiens français chantent, il est vrai : *Dieu sauve la reine* pas bien fort) ! mais en normand breton cela signifie : *Dieu sauve nos champs !* Ils ont donné leur foi à l'Angleterre, mais ils ont conservé leur cœur à la France ; non seulement leur cœur, mais leurs coutumes, leur langage, leur voix même : ils sont restés parfaitement français [1]. » M. de Taurines, dans son ouvrage *La nation canadienne*, définit parfaitement

[1] *La maison de John Bull et Cie*, p. 12.

le rôle prépondérant du clergé : « Le clergé avait eu tant de part à la création de la Colonie qu'en parcourant les premières annales canadiennes il semble qu'on lise une page de l'histoire de l'Eglise plutôt qu'une page de l'histoire de la France. C'est avec la force d'influence qui lui était due pour tant de services, que le clergé prit en 1763 la direction de la petite nation que nous venions d'abandonner. C'est lui qui mena, avec une vigueur dont nous devons lui savoir gré, la lutte nationale. Pour lui, la nationalité et la langue anglaise ne faisaient qu'un avec le protestantisme : il travailla avec acharnement à conserver les Canadiens à la nationalité française et au catholicisme, et c'est à ce puissant adversaire que vint, avec étonnement, se heurter la volonté du vainqueur [1]. »

Le clergé est entretenu par la dîme du vingt-sixième sur les récoltes. Du reste, dit M. du Bled : « si l'habitant accepte joyeusement cet impôt, s'il est habitué à voir dans son curé un ami, un conseil, le véritable magistrat de la paroisse, c'est que celui-ci a toujours travaillé et lutté à ses côtés : c'est qu'aujourd'hui il ne cesse de lui donner l'exemple et se montre grand bâtisseur, grand défricheur, grand éducateur. On doit le reconnaître avec M. Etienne

[1] Page 44.

Parent, ce clergé ne s'est pas contenté de prier du haut de la montagne, il est descendu dans la plaine pour combattre les combats de la religion et de la patrie; il a construit cette nationalité avec une sorte de ciment providentiel, en la confondant avec la religion, si bien qu'aux yeux des Canadiens, être mauvais catholique c'est être mauvais Français [1]. »

C'est en vain que le fanatisme anglais a cherché à détruire ces aspirations de tout un peuple. « Une université anglicane avait été jusqu'à formuler les conseils suivants qu'on pourrait, avec quelques variantes, proposer comme modèle aux amateurs de laïcisation : Ne jamais parler contre le papisme en public, mais le miner sourdement; favoriser les unions avec les protestants; réduire l'Evêque à l'indigence; fomenter la division entre lui et ses prêtres; si l'on conserve un collège, en exclure les jésuites, les sulpiciens et ceux qui ont étudié sous leurs auspices, afin que, privé de tout secours étranger, le papisme s'ensevelisse sous ses propres ruines; rendre ridicules les cérémonies religieuses qui frappent l'imagination, louer les curés heureux, leur table, leurs équipages, leurs divertissements, excuser leur intempérance, les porter à violer le célibat [2]. »

[1] Page 870.
[2] Du Bled, p. 427

Tous ces moyens ne peuvent heureusement entamer cette invincible persistance du sentiment chrétien allié au sentiment national.

Combien différente est la situation des émigrants français dans la République Argentine! Là cependant, ils sont fort nombreux, mais ils n'ont pu s'associer que rarement, sans se fixer comme but élevé la conservation intégrale de la nationalité d'origine : aussi, comme les Français sont isolés et quelle perte pour notre influence! comme leur réunion eût contribué à la force de notre colonie en Argentine!

Quant à la question des écoles, c'est pour le moment le sujet des luttes les plus vives entre l'élément français et l'élément canadien. Ce n'est pas seulement la partie française du Manitoba, mais tout le pays qui a protesté contre la loi du Manitoba établissant les écoles neutres. L'écho de ces luttes est venu jusqu'à Rome, où les journaux ont traité de ce coup porté à notre langue et à notre influence. Le Manitoba avait autrefois comme le Bas-Canada des écoles confessionnelles, suivant la religion des habitants. La proportion des Français et des catholiques diminuant, de par le droit du plus fort, et contrairement à la constitution de la province de Manitoba, la législature de cette province a établi en 1890 que les écoles seraient neutres et que ce

serait l'anglais qui y serait enseigné. Les Canadiens ont protesté par les voies légales contre cette loi qui est une atteinte à la langue française, et ils épuisent toutes les juridictions pour la faire casser. La question est en ce moment pendante devant la dernière : le Conseil privé du souverain. Si cette œuvre de parti est rendue obligatoire, bien que les libertés municipales puissent probablement y apporter un adoucissement, les paroisses canadiennes sont décidées à établir des écoles libres où les enfants resteront de une à plusieurs années, jusqu'à ce qu'ayant appris leur langue, ils puissent impunément passer aux écoles anglaises. Mais ce sera une grosse charge pour elles, quel que soit l'aide qui puisse leur venir, soit du Bas-Canada, soit d'œuvres, telles que l'Alliance française.

Le 16 juillet 1894, sur un projet de loi conférant de nouveaux pouvoirs à la législature du Manitoba, un amendement fut déposé par M. Mac Carthy afin de donner plein pouvoir de légiférer sur la question des écoles, disant que ce serait folie de laisser subsister les écoles catholiques dans le Nord-Ouest, parce qu'elles coûtent trop cher. Cet amendement, que tout ce qui n'est pas fanatique à la Chambre a combattu, serait une injustice envers les colons qui sont allés au Manitoba sur la foi qu'ils auraient

pleine et entière liberté religieuse et de langage. Cet amendement fut d'ailleurs repoussé. Cette discussion et l'attitude du gouvernement permettent d'envisager d'une façon plus confiante cette question des écoles et d'espérer qu'elle sera tranchée dans le sens de la tolérance.

La province du Manitoba a calqué ses institutions sur celles de la province de Québec, qui sont des plus libérales et des plus respectueuses des droits des familles. Comme principe primordial, on reconnaît, ainsi qu'en Ontario du reste, aux pères de famille le droit exclusif de contrôler l'éducation de leurs enfants. Ceci posé, c'est la commune qui gère les écoles : elle nomme les maîtres, les paie, les loge, fournit et entretient les bâtiments scolaires, et, pour faire face à ces dépenses, vote des taxes spéciales. Mais ici, ce n'est plus le Conseil municipal qui représente la commune, c'est un Conseil spécial de commissaires d'école, élus par les habitants. Le contrôle du Conseil de l'Instruction publique ne porte guère que sur les livres. Une minorité, quelque faible qu'elle soit, n'est-elle pas satisfaite des règlements des commissaires d'école? elle peut signifier au Président de ces commissaires son intention d'avoir une école séparée. Par cette déclaration elle est dispensée du paiement des taxes imposées par les

commissaires d'école; mais elle doit nommer des syndics qui feront pour la minorité ce que les commissaires font pour la majorité. Cette organisation séparée du Conseil municipal permet aux habitants d'une commune de faire respecter leur volonté sur ce point si important de l'instruction et de l'éducation de l'enfance.

La tolérance est très grande dans toutes ces questions : ainsi, dernièrement, « un ordre du Conseil a été rendu par le Gouverneur général, en conseil, à Ottawa, décidant que les pétitions de la minorité catholique du Manitoba et du Nord-Ouest, touchant la question des écoles, seraient transmises aux lieutenants-gouverneurs, en les priant de faire connaître au gouvernement du Manitoba, que l'espoir exprès du Gouvernement fédéral est qu'il puisse être apporte aux règlements des écoles telles améliorations qui donnent satisfaction aux pétitionnaires [1]. »

Le niveau de l'éducation est au Canada supérieur à celui des régions voisines. Les prix remportés à l'Exposition de Chicago pour le Canada, sur le chapitre de la pédagogie, se répartissent comme il suit : Province de Québec, 45 ; Province d'Ontario, 24; Nouvelle-Ecosse, 7 ; Manitoba et Nord-Ouest, 16.

[1] *Canadian Gazette*, 16 août 1894, p. 447.

*
* *

Après avoir passé une à une en revue les diverses conditions que rencontre l'agriculteur, voyons quels sont leurs effets d'ensemble et les différentes branches d'exploitation qui sont indiquées pour le pays.

D'abord la grosse culture du pays : le blé. Les frais de production les plus sérieux sont les frais de main-d'œuvre, ceux d'achat, d'entretien des machines (charrue, semoir, rouleau, moissonneuse-lieuse, wagons), ceux de construction des hangars, des écuries, et enfin les frais d'achat de terre et les frais de transport. En regard de ces dépenses, on a une récolte, nous le savons, très abondante, mais la recette qu'elle procure est très variable. Le cours du blé est en effet en baisse depuis plusieurs années et surtout pour les régions à l'Ouest de Winnipeg. Le prix du fret qu'on en déduit est sensible. Le bénéfice résultant de la balance est suffisamment rémunérateur pour le paysan : la main-d'œuvre qu'il emploie est la sienne et celle de sa famille : les constructions, il les fait à bon marché en logues ou en terre, attendant les économies pour les perfectionner. Les bénéfices qu'il retire de cette culture joints

aux autres revenus de la ferme sont suffisants pour lui permettre de payer en peu d'années son bétail et ses machines qu'il a achetés en recourant plus ou moins au crédit.

Le propriétaire exploitant directement est dans une tout autre situation : ces frais, dont nous avons examiné en détail toute l'étendue, pèsent sur lui de tout leur poids : de bénéfice il ne faut guère en parler. Les grandes Compagnies de culture qui réussissaient avec les hauts cours du blé sont bien tombées, aux Etats-Unis comme au Nord-Ouest où cependant il y avait de belles fortunes faites dans cette branche, entre autres à Portage la Prairie. Pour réussir, les capitalistes doivent avoir recours au métayage; car, quant au fermage dans un pays aussi peu peuplé, avec des habitants aussi mobiles, les contrats sont tout à fait insuffisants et sont mal appliqués.

Cette branche de culture n'est donc rémunératrice que pour le paysan : les grandes exploitations n'y réussissent pas. Sans doute la baisse du blé a été considérable en Europe : sa consommation qui est médiocrement extensible a augmenté beaucoup moins vite que sa production dans les pays neufs; mais ce mouvement va-t-il continuer? Ne peut-on pas prévoir plutôt un léger relèvement? En tous cas,

la production n'augmentera plus comme autrefois, les prix n'étant plus rémunérateurs.

Vient ensuite l'élevage en petit du bétail, des volailles et l'exploitation du lait. Cette branche est devenue meilleure que la précédente. Plus de frais de machinerie, plus pour ainsi dire de frais de terre, car, avec le pâturage libre, le bétail trouve sa nourriture au dehors : subsistent seulement les dépenses de constructions qui peuvent être rudimentaires, celles de main-d'œuvre qui sont élevées, et l'achat du bétail. Quant aux produits, c'est ou la vente du lait (fromagerie) ou la vente de la crème (beurrerie). Les prix se maintiennent, car beurre ou fromage se vend aussi bien que dans l'Est, étant peu grevé par les transports. Le fromage se vend mieux que le beurre, la demande en Angleterre en soutient le prix. Le lait, après avoir été écrémé, sert notamment à l'engrais des porcs dont la vente très rémunératrice vient s'ajouter aux produits. C'est le Canada qui, pour la laiterie, a obtenu le premier rang à l'Exposition de Chicago.

Cette branche est celle qu'on envisage comme ayant le plus d'avenir. Il y a maintenant des beurreries ou des fromageries dans tous les villages importants. Des abattoirs de porcs viennent en 1893 d'être établis à Winnipeg et le prix des porcs gagne

à cette économie de transport. L'exploitation du lait n'a pas lieu en hiver.

Encore ici, l'habitant a avantage sur le gros propriétaire : ses achats de bétail, ses constructions lui reviennent moins cher ; la main-d'œuvre est la sienne. La même opinion a cours dans le pays ; il faut préférer le métayage à l'exploitation directe. En résumé, il vaut mieux mettre son argent dans le bétail que dans les machines, et le mode de culture que doit appliquer le colon, c'est la culture mixte, c'est-à-dire l'exploitation des deux branches, celle du blé et celle du bétail, volailles, laiterie. Le blé même n'est souvent cultivé que pour la nourriture du paysan et les semences, de manière à ce que l'agriculteur produise sur sa ferme tout ce qui est nécessaire à ses besoins. Ces opinions émises, ce serait chose fort délicate et assez trompeuse de donner des rendements. La direction entre, en effet, pour la plus grosse part dans le succès d'une entreprise. On voit fréquemment, en effet, de deux affaires montées exactement dans les mêmes conditions, l'une réussir et l'autre péricliter : c'est le fait de la direction. Il en résulte que plus le paysan sera intelligent, actif, habile organisateur, plus son revenu s'élèvera ; quant au propriétaire cultivant par métayage, un revenu de 5 % est ordinaire.

Enfin, vient l'élevage aux ranchs, c'est-à-dire l'élevage en grand, pour la seule production des chevaux, de la viande et de la laine. Les frais sont : location de terrain, construction et approvisionnements pour l'hiver, main-d'œuvre, achat du troupeau. La location de terrain est toujours très minime puisque, nous le savons, les espaces sont encore déserts : parfois même ces frais sont supprimés quand il n'y a pas de concurrence. Les constructions d'abri pour l'hiver se font d'une manière très rudimentaire et peu coûteuse. Les frais de main-d'œuvre sont ceux de garde et ceux de récolte des approvisionnements d'hiver. Ces derniers sont faibles : ceux de garde sont assez réduits, par rapport à la valeur du bétail. Enfin, les frais d'achat d'un troupeau sont les gros frais d'établissement; mais l'argent ainsi placé rapporte. Les revenus sont : la vente des animaux et de leurs produits s'il en existe. Comme nous l'avons vu, le rendement de l'élevage des chevaux a été bien réduit par la fermeture, en raison des droits protecteurs, du principal marché, celui des Etats-Unis. Pour les bêtes à cornes, les bénéfices sont aussi assez modérés. Les moutons, eux, pour le moment, offrent de beaux résultats. Quoique la laine ait baissé, le cours de la viande s'est bien maintenu, et on compte que dans des

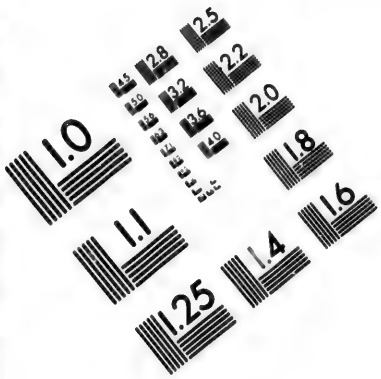

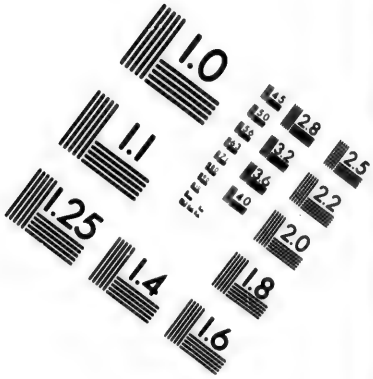

**IMAGE EVALUATION**
**TEST TARGET (MT-3)**

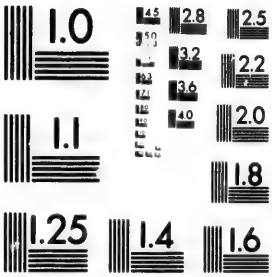

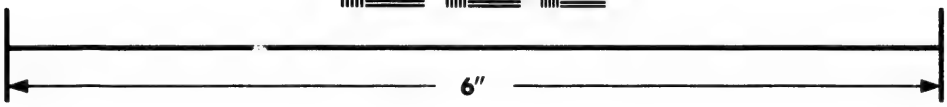


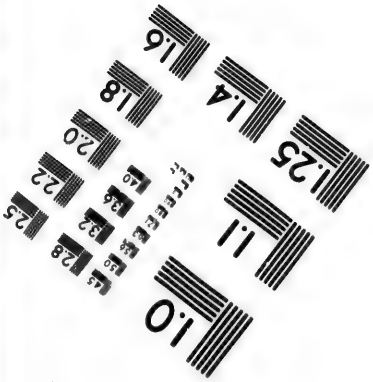

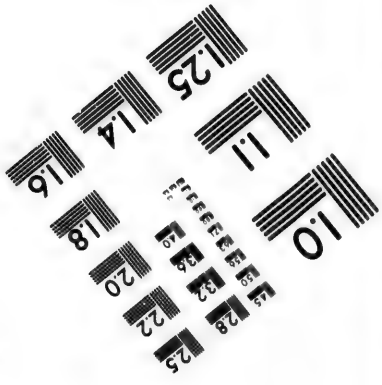

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

circonstances normales on arrive à un rendement de 20 à 25 %.

Rappelons donc les principales entreprises qui dans ce pays peuvent convenir soit au capitaliste soit au paysan. D'une façon générale, pour la culture, les conditions économiques se résument en une production facile et un écoulement des produits dans des conditions rémunératrices. Pour que les bénéfices soient notables, il ne faut pas de grosses dépenses d'établissement; aussi le gain est-il surtout pour celui qui peut réduire ces dépenses, pour le paysan qui cultive directement et non pour les grandes exploitations. Le capitaliste peut soit établir un ranch, soit fonder une de ces industries se rattachant à l'agriculture, beurrerie, fromagerie, moulin, élévateur, soit diviser son domaine en lots qu'il fait exploiter par des fermiers ou de préférence par des métayers, soit enfin créer un commerce ou une industrie, mais alors dans les territoires déjà colonisés.

Sans vouloir ici entrer dans une étude comparative qui nous entraînerait trop loin, il est bon, pour faire comprendre d'une façon plus précise les conditions d'établissement dans le Nord-Ouest, de jeter un coup d'œil sur ces mêmes conditions dans les colonies françaises.

La France ne possède plus que des colonies d'exploitation, qui sont nos colonies en pays chauds, et des colonies tenant le milieu entre les colonies de peuplement et d'exploitation, qui sont l'Algérie, la Tunisie et la Nouvelle-Calédonie.

Dans les premières, le commerce, certaines industries, les mines du Tonkin fournissent de vastes champs d'emploi pour les capitaux. Les questions de communication et de sécurité ne sont malheureusement pas toujours résolues.

Dans les secondes, outre les entreprises précédentes qui s'offrent aux capitalistes, les établissements agricoles peuvent réussir dans une certaine mesure, mais il ne faut pas se dissimuler cependant qu'en Nouvelle-Calédonie les meilleures terres sont accaparées par l'administration pénitentiaire. En Algérie et en Tunisie, la culture, l'élevage, surtout les exploitations vinicoles et de plantation, peuvent produire de beaux résultats ; mais il faut des capitaux importants pour de tels établissements. Enfin le climat n'est pas très favorable aux Français septentrionaux : ainsi dans les villages de Boukalfa, Haussonviller, Camp du Maréchal, les Alsaciens-Lorrains ne paraissent pas très satisfaits de leur santé et de la vigueur de leurs enfants. Les Alsaciens-Lorrains n'ont du reste fourni que 8 à 10.000

personnes à l'Algérie, ce qui est peu, eu égard aux circonstances. Il faut malheureusement reconnaître que notre administration coloniale est imbue, comme celle de la métropole, de principes centralisateurs et aussi d'une réglementation qui, poussée à l'exagération, devient une entrave plutôt qu'une protection.

En résumé, le travail manuel étant presque complètement proscrit dans les pays chauds, la France ne possède guère que des colonies d'exploitation. Ce sont des colonies commerciales qui peuvent conduire quelques privilégiés à la fortune, mais ne sauraient procurer cette natalité vigoureuse et puissante qui est pour un peuple la première des richesses, la garantie de sa prépondérance par l'extension de sa race. La France ne peut offrir à la colonisation qu'une faible quantité de terres; car nous avons dans nos colonies méditerranéennes des pays déjà occupés par les indigènes qu'on ne peut déposséder en masse; nulle part nous n'avons de vraies colonies de peuplement où l'abondance des terres, la facilité de leur appropriation, l'indépendance laissée aux colons, et surtout un climat favorable permettent à notre race un établissement vraiment prospère.

Si, au contraire, nous rappelons d'un coup d'œil les diverses conditions qui attendent le colon au Nord-Ouest, climat salubre et par suite parfaite

acclimatation, fertilité du sol et extrême abondance des terres offertes gratuitement à la colonisation, perfection du cadastre, absence d'administration centralisée, gouvernement local libre, système commercial indépendant, mais en revanche hivers durs, vente modérément rémunératrice des produits comparativement à ce qui se passe en pays chaud, d'où fortune brusque impossible, on comprend dès lors ce passage de Leroy Beaulieu : « Les hommes ayant un petit capital, l'habitude du travail des champs, du courage et de la persévérance, sont assurés de réussir dans les établissements de l'Angleterre au Nord de l'Amérique ; ils n'y arriveront sans doute pas à l'opulence, mais ils parviendront en peu d'années à une existence relativement large et fortunée. » Lord Sydenham disait aussi, en parlant du Canada : « Cette colonie ne s'offre pas à l'immigrant comme une loterie avec quelques prix exorbitants et un grand nombre de billets nuls : elle se présente comme un placement sûr et certain que tout homme prudent et raisonnable peut aborder sans crainte. » On le voit, dans de telles conditions, ceux qui ont le plus de chance de réussite agricole ce sont les paysans, et, à ce point de vue, le Canada est la colonie des petits propriétaires.

En présence de ces considérations, parmi ceux qui

dans les vieux pays ne voient s'ouvrir devant eux qu'un avenir médiocre, qu'ils n'hésitent pas à l'améliorer par l'émigration vers le Nord-Ouest. Quels sont ceux qui ont le plus de chance de réussite? Pour les capitalistes, l'esprit d'initiative est indispensable; le pays est neuf, la voie ne leur est pas tracée, une sérieuse étude sur les lieux est nécessaire avant de s'engager dans une affaire. Pour le cultivateur qui se trouve aux prises avec une entreprise peu rémunératrice, qu'il se transporte avec sa famille au Nord-Ouest, qu'il y applique ses bras et ses capitaux, et il arrivera à une belle situation. Les colonisateurs sont d'accord sur le chiffre de 600 à 1.000 dollars, comme nécessaire pour un établissement. Pourront faire de même les fils de cultivateurs qui n'ont plus assez de terres à cultiver, la propriété paternelle étant, en France, dans certaines régions, réduite à un émiettement exagéré, à moins, ce qui est malheureusement trop fréquent, que les ménages se condamnent à la stérilité. Les fils de fermiers, les ouvriers agricoles ne pourraient jamais réunir dans les vieux pays le capital nécessaire pour fonder un établissement et devenir propriétaires. Pour ceux qui comptent obtenir ce capital en travaillant comme salariés, il ne faut pas recommander les pays trop neufs où le travail est rare, tandis qu'au

Manitoba la demande est plus forte : ainsi les servantes sont très recherchées; leurs gages varient de 700 à 1.250 fr. pour les cuisinières. Leur nombre est fort restreint relativement aux besoins : on l'attribue à la rapidité avec laquelle elles se marient dans ce pays où émigrent tant de jeunes gens.

On le voit, c'est la classe agricole qui, à la période de colonisation où se trouvent ces régions, a le plus de chance de trouver un emploi rémunérateur. Il est bon de rappeler que ceux-là seuls qui réussissent sont : les courageux qui savent supporter un travail acharné et les duretés d'un établissement en pays inconnu; les prudents qui, avant de quitter leur résidence, ont pris le plus de renseignements qu'ils ont pu près des agents de colonisation, ou de préférence près des colons établis, qui, une fois arrivés, ne s'engagent dans aucune dépense avant d'avoir étudié le pays et se défient des beaux parleurs et de quiconque a quelque chose à vendre. C'est vers les grands centres qu'il faut se diriger; car, nous l'avons dit, c'est dans le rayon de leur marché qu'il est plus profitable de s'établir.

Disons maintenant un mot des conditions dans lesquelles se fait le voyage. D'abord, c'est au printemps qu'il vaut le mieux arriver. Le colon qui apporte d'Europe le capital voulu pour s'établir a le

temps, s'il a des connaissances dans le pays, de s'y installer avant l'hiver ; sinon il étudie, soit en travaillant, soit même en prenant une ferme à location ou à mi-fruits, jusqu'à ce qu'il connaisse assez le pays pour y trouver une affaire avantageuse.

On se procure en Europe des billets directs pour les divers points du Manitoba et du Nord-Ouest. L'argent y est emporté sous forme de chèques près des correspondants canadiens de nos grands établissements de crédit. Le bagage les émigrants ont droit au transport gratuit de 150 kil.) ne doit comprendre que les effets personnels et, à la rigueur, la literie et les menus objets de ménage, car les outils et ce qui est nécessaire en fait de provisions se trouvent dans de bonnes conditions et tels qu'il le faut dans le pays.

La douane canadienne ne prélève aucun droit sur les effets et objets que transporte avec lui l'émigrant. Une association s'est fondée dans un but philanthropique, disons plutôt de charité chrétienne, et a entrepris de faciliter aux émigrants les détails du voyage, de veiller sur eux, de les diriger vers les régions qu'ils ont choisies : noble tâche, quand on songe au déchirement qui accompagne toujours le départ du sol natal, à l'amertume dont est abreuvé celui qui entreprend ce voyage long, pénible, au milieu d'inconnus et dans des régions nouvelles.

Aussi faut-il remercier cette société de Saint-Raphaël que dirige avec tant de compétence et de dévouement chrétien le comte Walbot. Près d'elle l'émigrant trouve tous les renseignements sur le voyage et reçoit au plus bas prix des billets de passage pour la destination choisie.

## IV

Il nous reste à étudier la race près de laquelle les émigrants français devront vivre. Ces immenses territoires du Nord-Ouest étaient autrefois le domaine incontesté d'Indiens. Ces aborigènes de la race cri se divisaient en « Pieds noirs » proprement dits, répandus dans la région de l'Est. Ils vivaient de la chasse. Les trappeurs, les voyageurs qui achetaient des fourrures ou chassaient avec eux n'empiétèrent pas sur leur liberté. Mais, à partir de 1870, la civilisation arriva. Ils furent enfermés dans des réserves. Les Canadiens se vantent bien d'avoir été plus doux avec eux que les Américains : la chose était peu difficile. Il n'en est pas moins vrai qu'on ne leur a donné pour ces immenses territoires de chasse qu'ils parcouraient en maîtres que des indemnités dérisoires, qui n'ont guère été distribuées qu'aux chefs ; qu'on leur a enlevé leur liberté en les empêchant de sortir de leurs réserves sur lesquelles on assure, il est vrai, leur subsistance, qu'on a éloigné et qu'on

éloigne d'eux leurs enfants que l'on veut gagner à la civilisation européenne en les internant dans des écoles où ils apprennent diverses professions, et qu'enfin, si ces Indiens veulent sortir de ces étroites réglementations, il faut qu'ils se fixent comme colons, mènent la vie des blancs qui ne convient ni à leurs goûts, ni à leurs habitudes héréditaires. Aussi, ces races autochtones, à ce point contrariées, vont-elles en décroissance et menacent-elles de disparaître à plus ou moins longue échéance.

Dans ces immenses solitudes, les premiers représentants de la civilisation furent les chasseurs de fourrures et les traitants qui venaient établir le commerce des pelleteries. Les voyages de Varennes de la Verandrie étaient entrepris pour l'établissement de comptoirs sur le bord des rivières et des lacs. Ils commencèrent à faire connaître le Nord-Ouest. On a d'abord connu la route de Winnipeg à la mer d'Hudson, sur les bords de laquelle traitait la Compagnie anglaise de la Baie d'Hudson. C'est seulement après la paix de 1763 que cette Compagnie pénétra dans l'intérieur du pays. Une compagnie canadienne, la Compagnie du Nord-Ouest, fut fondée dans le même but. Leurs rivalités leur étant nuisibles, elles finirent par se fondre en 1825 en gardant le titre de Compagnie de la Baie d'Hudson.

En dehors des chasseurs, des traitants, tous en majorité Canadiens français, les premiers colons véritables furent ceux envoyés par lord Selkirk. Cette centaine d'Ecossais et d'Irlandais débarqués sur les rives de la baie d'Hudson en 1811 s'établirent près du lac Winnipeg et de la Rivière Rouge. Ce groupe, probablement le plus éloigné de la civilisation, vu le manque de communications, eut à ses débuts bien des difficultés à traverser et en triompha peu à peu. Jusqu'en 1870 il n'y eut pas d'autres blancs dans ces immenses territoires que ceux provenant de ces deux sources. Beaucoup s'unirent légitimement à des femmes indiennes, et de ces mariages sortit la race des métis « des bois brûlés. » Les origines de ces métis sont nettement marquées. A l'exemple de ceux qui leur avaient donné le jour, les métis français sont généreux, pleins d'entrain et de gaieté, aimant les aventures : c'est la vie de chasseurs, de trappeurs qu'ils préfèrent. Les métis écossais sont au contraire avisés, tenaces, froids comme leurs pères et se livrent en général à la culture.

En 1870, c'est à une douzaine de mille que se montaient les habitants du Nord-Ouest. Les Français et métis français avaient la majorité sur les Anglais, les Ecossais et les métis écossais. Les Français étaient établis sur les bords de la Rivière Rouge entre

Winnipeg et la frontière des Etats-Unis, sur l'Assiniboine, sur la Saskatchewan et près d'Edmonton. Les Ecossais, eux, occupaient les rives de la Rivière Rouge entre Winnipeg et le lac. Mais le temps était arrivé où l'obstruction de la Compagnie devait être vaincue, et où le gouvernement canadien devait ouvrir ses territoires à la colonisation. En 1870 la Compagnie renonça à ses privilèges en recevant une forte indemnité, et la concession en pleine propriété d'une grande étendue de terres. L'émigration commença alors, d'abord par la voie des Etats-Unis, puis en 1885 par le chemin de fer du Pacifique, quand la construction de cette ligne, commencée en 1880, eut été menée à bonne fin.

Ce ne fut pas sans lutter que les métis abandonnèrent leur situation prépondérante de l'Ouest. Ce traité de 1870 devait être fait sans qu'on les eût consultés. Menacés dans la libre possession de leurs terres, le long de la Rivière Rouge, que le cadastre voulait s'approprier, les indemnisant par des terrains en friche moins bien situés, ils se soulevèrent, nommèrent à Winnipeg un gouvernement provisoire dont Louis Riel fut président et s'opposèrent à l'établissement du gouverneur envoyé par le Dominion. Mais ce gouvernement provisoire, qui avait pris comme pavillon le drapeau blanc fleurdelisé, céda

devant la force. Le général Wolseley marchait en effet à la tête de volontaires sur Winnipeg. Le gouvernement provisoire avait duré de février à septembre 1870. On accorda alors aux métis une portion considérable de terres, entr'autres les bords de la Rivière Rouge qu'ils réclamaient, l'usage officiel de la langue française dans les assemblées législatives, enfin le maintien des écoles catholiques.

Cette insurrection n'avait pas été inutile, les droits les plus précieux des métis avaient été sauvegardés ; cependant ces droits n'avaient pas été reconnus en principe, mais seulement pour les réclamations particulières du Manitoba : ils devaient être de nouveau revendiqués ailleurs. Beaucoup de métis en effet quittèrent la Rivière Rouge où ils se trouvaient en contact avec une civilisation trop étroite pour leurs habitudes ; ils allèrent vers le Nord dans la vallée de la Saskatchewan. Là encore, où ils étaient venus chercher la liberté, ils se trouvèrent bientôt rejoints par la civilisation. Se plaignant des obstacles qu'on mettait à arpenter leurs terres et à les en déclarer propriétaires, ils se soulevèrent de nouveau en 1885. Riel, réfugié aux Etats-Unis, vint, sur leur demande, prendre leur tête. Une expédition militaire partie d'Ontario les réduisit. Riel fut pris, jugé et exécuté le 16 novembre 1885 à Regina. Le sentiment français

fut soulevé dans tout le Canada par cette exécution. A Montréal, on brûla en effigie sir John Macdonald, le chef du gouvernement. En France ce drame eut quelque retentissement ; la mort de Riel le sacra héros et martyr.

On voit que, quoique les débuts de la colonisation remontent au XVIIIe siècle, ils ont été longtemps rudimentaires et la colonisation sérieuse ne date guère que de cette période agitée de 1870. Les éléments qui composent le Nord-Ouest sont des plus divers.

Le recensement de 1891 porte le nombre des habitants du Manitoba à 155.506 : les territoires du Nord-Ouest auraient une population de 66.799 âmes. La grosse masse de cette immigration provient des provinces de Québec et surtout d'Ontario. Venaient ensuite en importance le contingent du Royaume-Uni, les Mennonites, les Scandinaves, et enfin les émigrants des Etats-Unis ; les autres pays ne donnent que des quantités négligeables. Dans le contingent du Royaume-Uni, les Ecossais tenaient au début une forte place : des Nouvelles-Hébrides, où l'agriculture est misérable, était parti un flot de tenanciers cherchant un pays plus riche ; un certain nombre d'Irlandais, fuyant la persécution anglaise, avaient aussi dépassé les provinces de l'Est et furent

reçus à bras ouverts par leurs coreligionnaires Canadiens de l'Ouest. Chose qui montre combien est puissant le lien de la langue et quel prix on doit y attacher. Ces Irlandais persécutés dans leur pays avaient d'abord manifesté une violente irritation contre les Anglais établis au Canada et semblaient devoir devenir leurs adversaires politiques, comme ils étaient leurs adversaires en religion : eh bien! ce n'est pas le ressentiment national, ce ne sont pas les liens de la religion qui ont prévalu, c'est la langue : les Irlandais catholiques votent avec les Anglais protestants.

C'est vers 1873 que sont arrivés les Mennonites, chassés de Russie par les exigences du service militaire. Ce peuple, ami de la paix, regarde comme un sacrilège de porter les armes. D'origine allemande, il était passé en Russie, craignant les réformes militaires de Frédéric. De Russie il est venu au Manitoba. Sera-t-il plus heureux? C'est probable, car verra-t-on jamais le service militaire permanent dans l'Amérique du Nord? Organisés sur le modèle de leurs frères de Russie, ils vivent en communauté, n'admettant aucun étranger dans leurs villages : ils doivent être comptés à part et ne fortifient en rien l'élément anglais. C'est au Sud-Est et au Sud-Ouest de la Rivière Rouge qu'ils se sont établis : ils y

réussissent parfaitement. L'émigration scandinave est des plus nombreuses : le gouvernement du Manitoba l'apprécie beaucoup et la favorise : les Scandinaves se fondent facilement dans l'élément anglais. Beaucoup sont établis à l'Est de Winnipeg. Enfin quelques centaines de Français et de Wallons émigrent chaque année au Manitoba. Ce courant, encore bien léger, augmente cependant en même temps que diminue celui qui se dirige vers la République Argentine qui fut, on le sait, fort important.

Il est aussi venu, depuis quelques années, s'établir à Winnipeg et dans la colonie anglaise un certain nombre de juifs, dont la plupart prennent le titre d'allemands. En général ils ont une situation des plus modestes ; mais il est à craindre qu'ils ne finissent par exploiter ce pays où le crédit sur hypothèque est si large que souvent, poussé à l'abus, il conduit les imprudents à la ruine. Au moment de l'expulsion des juifs de Russie, quelques réclamations, rares il est vrai, ont été faites contre ce genre d'émigrants, et celui d'autres arrivants sans ressources. Les agissements des israélites en Europe et aux Etats-Unis donnent en effet à réfléchir à un pays où on n'a pas d'argent à perdre. Mais ces races jeunes et ardentes au gain ont plus de ressources et de résistance que les nôtres.

Après ces observations générales, nous replaçant au point de vue français qui est celui que nous avons adopté dans cette étude, voyons quelle situation occupe notre race au milieu de tous ces peuples. La proportion des Français, relativement à l'élément anglais, dans la province de Manitoba et les territoires de l'Ouest, est en décroissance. Majorité en 1870, ils sont maintenant faible minorité. Il est d'ailleurs difficile de connaître exactement cette proportion, le recensement de 1891 étant d'une exactitude contestée. Les travaux spéciaux de M. Rameau de Saint-Père et de M. Onésime Reclus, qui tous deux s'intéressent d'une façon si éclairée à nos progrès au Canada, ont sapé ces conclusions et cherché à rectifier les chiffres. Il est en tout cas certain que l'idée malheureuse qu'a eue le nouveau directeur du recensement, M. Johnson, de changer les méthodes de classement, en substituant par exemple aux divisions par origine les deux seules divisions : parlant le français, parlant l'anglais et autres langues, empêche les comparaisons avec les décades précédentes. Il a été avancé aussi qu'on avait cherché une compensation aux résultats médiocres du dernier recensement en diminuant la proportion des Français dans les cantons où ils n'étaient pas assez nombreux pour surveiller le

recensement. Aussi les conclusions de ce rapport, donnant, sur les 4.800.411 habitants du Dominion, une proportion de 29,4 % aux Canadiens français (elle était de 30,1 % en 1881), ont été violemment attaquées dans la presse et au Parlement. Le sénateur Joseph Tassé, entre autres, qui avait étudié la question avec la plus grande compétence et la plus grande précision, a protesté au nom de ses compatriotes devant le Sénat fédéral contre l'évident parti pris des recenseurs et l'inexactitude de leur œuvre. L'élément anglais lui-même reconnaît que le recensement si onéreux n'avait de raison d'être que par l'exactitude des renseignements qu'il devait fournir et que celui de 1891 était sujet à caution. « Nous sommes vraiment très flattés, écrit un journal anglais d'Ottawa, de voir annoncer officiellement, par notre statisticien, que les Français, loin de croître en nombre dans notre province, y diminuent au contraire; mais nous sommes en même temps très stupéfaits, car chacun d'entre nous avait cru précisément observer les choses tout à l'inverse. » Il faut espérer que ces réclamations auront une sanction et que le gouvernement canadien, si impartial, aura à cœur en 1901 de faire publier un document d'une valeur incontestable.

Au Manitoba, la population y était en 1881 de

85.000 habitants, sur lesquels on comptait 10.000 Français métis et Canadiens venus de Québec. Si l'on devait s'en rapporter au recensement de 1891, les habitants de langue française ne seraient aujourd'hui qu'au nombre de 11.102 sur une population totale qui s'est élevée à 154.542 habitants; mais là, comme dans toutes les provinces canadiennes autres que Québec, ce recensement ne peut être considéré comme exact. M. O. Reclus pense, qu'en fixant à 17.000 âmes le nombre des Français du Manitoba, on serait encore au-dessous de la vérité.

Quoi qu'il en soit, la proportion des Français, eu égard à la population totale, va en diminuant. Aussi les Anglais, devenant les plus forts, ont-ils aboli le privilège qui mettait dans la législature la langue française sur le même pied que l'anglais. Ils ont même, et cela est autrement grave, promulgué la loi des écoles dont nous avons parlé. Mais ces tentatives d'assimilation sont vaines. La race française a fait ses preuves dans le bas Canada; elle garde sa tradition, son caractère quand elle est groupée, et il existe encore de très grands districts « où la prépondérance appartient aux divers éléments de la population française pure ou mélangée et qui forment autant de centres de résistance à l'absorption définitive [1]. »

[1] Elisée Reclus, p. 401.

Nous avons vu que ces districts, où sont établis les nôtres, sont parmi les meilleurs du Nord-Ouest : la vallée de la Rivière Rouge, d'abord, les environs d'Edmonton et de Prince-Albert. De plus, le mouvement des Français vers le Nord-Ouest paraît se développer. « La force de l'élément français s'accroît par l'arrivée des colons venus du Canada oriental et des Etats-Unis : même dans ces dernières années, des centaines de Français et de Wallons viennent chaque saison grossir les groupes où se parle leur langue : c'est toujours près des frères d'origine qu'ils viennent s'établir [1]. »

Avant d'examiner d'un peu plus près les éléments qui, pour le moment, composent le contingent français qui va s'établir au Nord-Ouest, il nous faut élucider un point accessoire, mais important : quelle est l'action de l'émigration sur la mère-patrie ? Nulle question n'a été plus controversée. D'un côté sont les partisans de l'émigration systématique, qui pensent par là soulager tous les maux des vieilles sociétés et provoquer leur rapide progrès. De l'autre côté sont les ennemis de l'émigration qui voient dans tout citoyen qui quitte le sol une force enlevée au pays, perdue pour lui. La vérité semble être entre les deux extrêmes. Dire que tout émigrant est une perte pour

[1] Id., *ibid.*

le pays n'est pas exact; car, sans considérer l'influence dans le monde de la métropole qui en est évidemment accrue, il est généralement reconnu que l'émigration ne dépeuple pas un pays. L'expérience des nations étrangères, comme l'Allemagne et l'Angleterre, le prouve; déjà même on observe en France que les départements où l'émigration s'effectue avec le plus d'activité, ceux de l'Est et du Midi, présentent néanmoins un accroissement de population notable et continu, tandis que d'autres départements où on citerait à peine quelques émigrants, comme ceux de Normandie, voient décliner le nombre de leurs habitants.

Le raisonnement explique des plus aisément cette réparation rapide et il est singulièrement intéressant pour nous, chez qui la dépopulation est une question palpitante pour les patriotes. A quoi est due cette dépopulation? En partie à la démoralisation, à la mauvaise éducation, à la perversion par la littérature malsaine. En partie à la législation militaire qui a dû contribuer à la réduction des mariages, mais encore et surtout à l'égoïsme qui a développé l'aisance. Ou bien, cet égoïsme fait craindre, comme pour les paysans de Normandie, de voir s'émietter une propriété péniblement gardée ou constituée, ce qui amène à réduire le nombre des héritiers. Ou

bien cet égoïsme, voyant combien de peines et de dépenses amène l'établissement des enfants, hésite à se charger d'un tel fardeau. La preuve que la faible natalité que l'on constate aujourd'hui est bien intentionnelle et voulue, c'est qu'elle s'accroît immédiatement dès qu'on s'établit en pays neufs, où l'espace et les moyens de travail et de réussite ne sont pas comptés. Rocher l'a dit avec une grande netteté : « L'augmentation de la population, étant donnée la nature humaine, a une tendance à s'étendre, autant que le permet la masse des subsistances comparée avec les besoins usuels du pays. Cette loi de la nature est, dans sa sphère, aussi incontestable que la loi de la gravitation. Or, il est incontestable que la croyance universelle à une extension des subsistances doit avoir exactement le même effet que cette extension réalisée. Si, par exemple, pendant que l'émigration est en faveur, des millions d'Allemands s'imaginent que non seulement les émigrants sont dans une position plus satisfaisante qu'auparavant, mais qu'encore ceux qui sont restés dans le pays vont se trouver également dans une position meilleure, ce simple exposé suffit pour faire conclure un grand nombre de naissances qui, sans lui, n'auraient pas eu lieu. » En résumé, l'expérience et le raisonnement tendent à prouver qu'une émigration régu-

lière et considérable, sur laquelle le peuple compte, doit augmenter la population, loin de la restreindre.

Mais il ne faut pas pousser ces conclusions à l'extrême et croire, comme les partisans de l'émigration systématique, que là est le remède de tous les maux de la société. Ainsi l'émigration ne fait pas disparaître le paupérisme. Si, dans les pays neufs, il faut moins de ressources qu'en Europe, il faut une dose d'énergie tenace beaucoup plus grande, transplanté que l'on est dans une société plus rude et plus énergique; un vagabond, un mendiant de nos pays, émigrant dans ces conditions, est voué à la misère, sinon à la mort. D'ailleurs les colonies ne veulent pas de cette émigration qui surchargerait leurs jeunes épaules, comme le dit lord John Russel; leur but est d'obtenir, non pas la pire, mais la meilleure classe des travailleurs; elles ne veulent ni les vieux ni les très jeunes. Le Canada se défend contre cette émigration, en la détournant par ses agents et surtout, ce qui est plus effectif, en n'accordant aucun passage gratuit ou réduit aux émigrants. Un certain nombre d'orphelins et enfants abandonnés anglais ont cependant été amenés au Canada par des œuvres, mais on l'a dit, « le seul effet de cette émigration est d'introduire le paupérisme dans les colonies où il devrait être inconnu. »

Toutefois, dans cette idée de l'amélioration des vieilles races par l'émigration, il y a un point de vérité : elle fait rentrer dans la bonne voie des sujets qui, en Europe, eussent été des ferments de trouble. Nous l'avons déjà dit pour ces caractères hardis et patients qui n'ont pas les conditions de réussite en Europe : le capital et les influences. Sur le même rang on peut placer les déclassés, qui, dans les milieux différents où ils trouveront l'oubli, pourront se refaire une virginité; enfin les paysans rebutés par les charges excessives des impôts du sang et de l'argent. Donc, au seul point de vue de la population de la métropole, le départ de ses enfants, resté dans de sages limites, est plutôt avantageux; il peut beaucoup pour le bonheur des émigrants bien doués et il dégage la mère-patrie de perturbateurs ou de mécontents.

Mais si, sous cet aspect spécial, l'influence de l'émigration sur la mère-patrie est limitée, il n'en est pas de même si l'on considère que l'émigrant apporte avec lui, dans les colonies nationales ou étrangères, les mœurs et la langue de son pays, qu'il est un puissant agent de son expansion dans le monde; aussi la France cherche-t-elle à favoriser ce développement national en conservant la qualité de Français aux jeunes gens établis à l'étranger, et cela, en les dispensant du service militaire.

Quant aux capitaux qu'emportent les émigrants relativement à l'épargne nationale annuelle, ils peuvent être considérés comme une quantité négligeable. D'une façon plus générale d'ailleurs, la plupart des économistes reconnaissent que l'émigration des capitaux est plutôt avantageuse à la métropole, surtout lorsqu'elle se fait dans des pays où notre influence est suffisamment représentée : elle relève l'intérêt et les profits, elle crée de nouveaux centres avec lesquels le commerce peut s'établir, elle augmente le revenu des capitalistes métropolitains qui peuvent avoir des valeurs à l'abri des complications européennes; enfin, au point de vue patriotique, les capitalistes peuvent participer ainsi à la création et au développement de sociétés de même race et contribuer à l'expansion de la patrie. On peut donc considérer le Canada comme un champ utile d'exploitation pour une certaine masse de capitaux français.

Si l'on aime à se représenter les Français comme trop attachés à leurs foyers, on ne peut trouver ce caractère chez les Franco-Canadiens ; ils ont au contraire du nomade dans le sang. Sans doute, c'étaient des hommes de rare énergie que ces premiers colons qui allaient traverser l'Atlantique pour peupler des pays sauvages ; aussi leurs descendants ont-ils gardé, de par l'hérédité, l'esprit aventureux et amateur de

changement. La principale des causes qui poussent à émigrer réside dans le mode de culture qui exige de vastes étendues de terre; les enfants, en outre, devenant nombreux, ne peuvent songer à s'établir près de leurs parents. Les paroisses de Québec ressemblent à nos campagnes de France; peu de terres disponibles et à des prix élevés. Il faut donc émigrer et, vu la fécondité des familles, l'émigration est considérable. Elle se dirige vers certains points de la Confédération, puis en assez grande masse vers les Etats-Unis. Ceux qui choisissent le Dominion vont, soit coloniser des terres vierges, soit envahir les districts anglais. Dans ce dernier cas, ils achètent des terres et parfois arrivent peu à peu à devenir majorité. A partir de ce moment leurs progrès sont rapides, car les Anglais, qui ont l'amour-propre très sensible, ne peuvent supporter d'être en minorité dans leurs cantons et préfèrent vendre leurs établissements à perte pour aller vers l'Ouest.

Les cantons de l'Est avaient été, après la guerre de l'Indépendance, peuplés d'Anglais pour servir de tampon ou plutôt d'isolant entre la grande république américaine et les Franco-Canadiens, et empêcher ces derniers de s'appuyer sur les Yankees pour revendiquer leur indépendance. En 1830 il n'y avait pas encore un seul Français dans ces cantons; en

1881 ils formaient 63 % de la population. Un phénomène analogue se produisit à Montréal, autrefois presqu'anglais, et dans l'Ontario. Lors de la constitution des provinces, on avait pris le cours de l'Ottawa comme constituant la ligne de démarcation entre les races française et anglaise. Les Canadiens ont débordé cette frontière et ils constituaient, en 1881, 22 % de la population des huit comtés orientaux d'Ontario. Le nombre des Franco-Canadiens augmente tous les ans, non seulement du fait des naissances, mais du fait de l'arrivée de nouveaux colons venant de Québec ou de France. Cette colonie est très prospère ; le climat est tempéré, c'est le plus doux du Dominion puisque là seulement pousse la vigne que les Français excellent à cultiver.

Mais ce mouvement d'expansion dans les provinces partiellement françaises ou de débordement sur les cantons anglais ne suffit pas à l'établissement des générations nouvelles : il faut émigrer.

C'est vers la république voisine des Etats-Unis que s'est dirigé le grand courant de l'émigration canadienne. Ce mouvement est ancien et commença en 1830, provoqué par le manque de terres dans les anciennes seigneuries ; il s'accentua en 1837 après la révolte sous l'action de causes politiques. Depuis, il n'a fait que s'accroître, et l'on peut aujourd'hui

évaluer à près d'un million le nombre des Canadiens vivant sur le sol des Etats-Unis. Beaucoup vont s'établir dans l'Ouest américain, les bassins de l'Ohio et du haut Mississipi ; le plus grand nombre se dirige vers la Nouvelle-Angleterre. Ceux qui allaient vers l'Ouest américain trouvaient d'anciennes possessions de notre race. Jusqu'en 1763, l'Amérique du Nord presque tout entière fut française. Elle était bien étroite, la bande que les colons anglais occupaient sur l'Océan, et ils y restèrent plus de deux siècles. Malheureusement pour nous, pendant que l'effort de la colonisation française se portait vers ces splendides découvertes, nous n'arrivions qu'à une prise de possession théorique du pays, mais non à une occupation réelle et solide ; aussi, plus par ce fait que par les erreurs de l'opinion publique et du roi, la suprématie devait-elle nous échapper. En 1763, le Canada et la rive gauche du Mississipi sont cédés à l'Angleterre ; en 1764, la rive droite et la Nouvelle-Orléans, à l'Espagne. En 1800, l'Espagne rétrocède la rive droite à la France ; mais dès 1803 Napoléon abandonne aux Etats-Unis cette moitié du continent américain pour 80 millions.

Ces régions de l'Ouest n'avaient pas seulement été découvertes ; elles avaient reçu quelques postes de colonisation. « Par la région des Grands Lacs, les

trappeurs et les pionniers français et métis avaient çà et là fondé quelques villages dans les péninsules que baignent le Huron et le Michigan, sur les bords du Wabasch et de la Rivière des Illinois; ils avaient même franchi le Mississipi, remonté le Missouri et commencé l'exploitation des mines de plomb; puis, quand ils se furent établis dans la Louisiane, en 1699, ils avaient rattaché leurs possessions du Nord à celles du Sud par des fortins construits de distance en distance sur les falaises de la rive gauche [1]. »

Mais quand ces régions furent atteintes par la colonisation, ces faibles groupes auraient été bientôt noyés par les colons anglo-saxons si l'émigration des Franco-Canadiens n'était venue les vivifier. Les fortunes dans l'Ouest étaient rapides, la vie des pionniers y était aventureuse; bien des Canadiens riches de ces qualités se dirigeaient vers les prairies de l'Illinois. Ce courant a beaucoup diminué avec le malaise de l'agriculture qui s'est encore compliqué aux Etats-Unis d'une crise industrielle et financière. Sans doute le pays porte des traces nombreuses et, il faut le reconnaître, religieusement gardées, qui rappellent les premiers colons français; sans doute on rencontre dans le Michigan, l'Illinois,

[1] Elisée Reclus, *Etats-Unis*.

le Missouri, des groupes de populations purement latines; sans doute le chiffre absolu de la population franco-canadienne est important, puisqu'un auteur américain, M. Chamberlain, évaluait leur nombre à 286.000 vers 1890; mais il n'en est pas moins vrai, qu'éloignés de leur base d'opération, Québec, trouvant sur bien des points un clergé américain, n'ayant pas toujours, par suite, la forte organisation des paroisses nationales compactes, ils se trouvent dans une situation inférieure à celle des autres groupes quant à la conservation de leur nationalité. Ils espèrent cependant garder leur cohésion, et cela grâce aux nouveaux arrivants qui entretiennent les relations avec la province de Québec.

Vers la Nouvelle-Angleterre l'émigration des Canadiens est beaucoup plus importante : elle n'est pas non plus composée des mêmes éléments. Vers l'Ouest, ce sont les pionniers, les chercheurs d'aventures; vers la Nouvelle-Angleterre, ce sont les ouvriers qui viennent dans un pays industriel chercher de hauts salaires; parmi eux bien des jeunes filles voulant se faire une dot, bien des jeunes gens venant pour réunir les avances nécessaires à un établissement, comptent revenir vers leur but, la province de Québec. Comme toujours, nous retrouvons comme base de la conservation de la nationa-

lité le groupement, l'association pour ainsi dire, en un mot la paroisse. Peu à peu les paroisses se multipliaient. On comptait en 1867 dans la Nouvelle-Angleterre plus de 300.000 Canadiens, et les autorités les plus compétentes ne les portent pas aujourd'hui à moins de 500.000 [1]. Maintenant toutes les villes, à peu près, ont un quartier connu sous le nom de « petit Canada » ; la population en est bientôt divisée en deux fractions : « des américanisés et des Saint-Jean-Baptiste restés fidèles à leur branche d'érable symbolique de la nation [2]. »

Avec le temps, après les groupements d'individus est venu le groupement des paroisses, grâce à un clergé patriote et à une presse d'une vingtaine de journaux publiés en français. Les Canadiens sont aussi entrés dans la vie politique : dans chacune des chambres des Etats de la Nouvelle-Angleterre, ils comptent aujourd'hui des représentants. Dans bien des districts où ils ne sont pas en majorité on doit cependant en tenir compte et leur faire des promesses. Les Américains, si fiers d'avoir jusqu'ici assimilé tant de peuples divers, commencent à s'inquiéter de ce mouvement. « La partie septentrionale du Maine se trouve dès maintenant annexée au

[1] De Taurines, p. 208.
[2] Elisée Reclus, p. 95.

domaine franco-canadien de la province de Québec. » Ce mouvement doit-il continuer ?

C'est que les Canadiens se trouvent en Nouvelle-Angleterre dans des conditions singulièrement favorables. D'abord près de leur base d'opération ; qu'ils songent au retour ou qu'ils soient décidés à un établissement définitif aux Etats, ils restent toujours en communication facile avec leurs parents et amis, conservant ainsi dans toute sa puissance le lien de la langue et de la religion qui les unit. Ensuite la place semble se faire devant eux ; « même en agriculture, dans les provinces du Maine, de Vermont, de New Hampshire, où se trouvent tant de terres abandonnées, on voit les Canadiens français, se contentant d'un gain moindre que les Yankees, venir prendre la place de ceux-ci [1]. »

D'une façon générale la proportion des Yankees diminue en Nouvelle-Angleterre, et cela pour deux causes : l'une, le mouvement qui entraîne vers l'Ouest les habitants de la Nouvelle-Angleterre ; l'autre, l'affaiblissement de la natalité. « C'est un fait bien constant que la natalité diminue graduellement chez les Américains natifs et surtout dans les régions les plus civilisées de la Nouvelle-Angleterre. Autrefois les grandes familles étaient la règle ; maintenant

[1] E. Levasseur, p. 127.

elles sont l'exception, soit parce que la puissance créatrice de la race a réellement diminué, soit, comme en France, parce que les parents sont retenus par la crainte de ne pouvoir assurer le bien-être de leurs enfants. Certainement cette dernière cause, la peur de l'avenir, explique pour une bonne part la diminution des familles d'origine puritaine du Nord-Est, tandis que dans les Etats de l'Ouest et du Centre, comme le Kentucky et le Tennessee, où la vie des enfants se trouve assurée d'avance par les conditions économiques, les familles ont gardé leur fécondité normale [1]. » Phénomène plus grave, le nombre des célibataires s'accroît ; une forte proportion de jeunes filles restent sans mari ; « sur 100 ménages yankees, 20 sont stériles [2]. » Sans l'arrivée des immigrants, la contrée se dépeuplerait. Devant de tels faits on comprend que l'influence des nouveaux venus soit considérable et qu'ils puissent rêver de se faire dans le pays une place indépendante.

« Cette forte émigration vers les Etats-Unis est considérée par les patriotes comme un malheur, parce qu'elle diminue la cohésion de la race. Une grande partie des émigrants semble perdue pour la

[1] Elisée Reclus, *Etats-Unis*, p. 675.
[2] *Id., ibid.*

nationalité d'origine, et l'on craint même que dans la lutte pour l'existence les colons canadiens ne fournissent tôt ou tard des forces à leurs adversaires. Mais on peut se demander également si les facilités d'émigration vers les Etats-Unis ne permettent pas aux familles françaises de maintenir la rapidité de leur croissance et de garder ainsi la prépondérance numérique dans les territoires qu'elles occupent [1]. » Cette grave considération, l'influence de l'émigration sur la natalité, doit donner à réfléchir au gouvernement de la province de Québec et l'empêcher d'élever des barrières légales à l'émigration, ce qu'il n'a d'ailleurs jamais fait.

Beaucoup de patriotes devraient chercher aussi, non à empêcher l'émigration, mais à la diriger vers les véritables colonies de la province de Québec, c'est-à-dire les nouveaux districts ouverts au Nord, et le Manitoba. Ici peut-être le gouvernement peut, par des subsides accordés aux sociétés fondées dans ce but, aider à cette émigration. Cette intervention aurait le double avantage de déterminer le courant de l'émigration dans telle ou telle direction plutôt que dans telle autre, en ne se laissant guider que par les intérêts généraux du pays. Le gouvernement de la province de Québec, le clergé, certaines

[1] *Id., ibid.*

sociétés spéciales semblent agir de tous leurs efforts vers ce but. En 1893 et 1894 surtout, cette intervention était nécessaire. La crise qui pèse depuis deux ans sur les Etats-Unis, tant au point de vue agricole que monétaire et industriel, a non seulement arrêté l'émigration aux Etats, mais a encore provoqué le retour d'une foule de Canadiens qu'on a évalués approximativement, les uns à 94.000, les autres à 125.000. Etablir une telle affluence d'émigrants n'est pas facile, aussi le gouvernement a-t-il redoublé d'activité.

Disons pour terminer que le champ de colonisation ouvert au Manitoba et au Nord-Ouest est magnifique. Nous avons passé en revue les conditions qu'on y rencontre. Malgré l'avenir qu'offre le Manitoba à l'agriculture, l'émigration canadienne ne s'est dirigée vers ce point qu'en nombre très faible. Il y a donc de vastes et fertiles territoires ouverts à l'influence française.

Nous pouvons trouver une source de progrès social et de richesse en provoquant l'émigration dans ces contrées privilégiées du Nord-Ouest et en faisant fructifier nos capitaux dans des entreprises agricoles et manufacturières sagement conduites. Nous compenserons ainsi les pertes que nous cause une civilisation trop avancée. C'est pour cela qu'il

a pu être de quelqu'utilité de connaître les conditions de développement du Nord-Ouest Canadien. On trouve là un sol fertile, la certitude de se créer une position aisée, l'assurance, dans un pays où les terres sont en telle abondance, d'établir avantageusement ses enfants qui, au lieu d'être une charge, sont une aide, tant la main-d'œuvre est productive et chère. Tout ce que nous avons dit au cours de cette étude suffirait à déterminer l'émigration ; mais en France, que connaît-on du Manitoba sur lequel on entend émettre des avis si opposés qu'on ne peut se faire d'opinion ?

Aussi, pour activer le courant si faible qui dirige les Français du côté du Nord-Ouest Canadien, faut-il surtout compter sur les influences sociales qui sont de trois sortes : gouvernement, clergé, opinion.

Le gouvernement franco-canadien (celui de la province de Québec) s'est jusqu'ici peu préoccupé du Manitoba, voyant d'un mauvais œil toute émigration en dehors des limites de la province, c'est-à-dire des districts nouveaux du Nord. Il n'envisageait pas à un point de vue large les avantages économiques et sociaux pour la province de Québec et pour son influence ; il n'a pas pensé que les pénibles conditions qu'il offre dans le Nord ne peuvent convenir à tous. Mieux inspiré, il verra qu'il y a avantage à

diriger les émigrants vers le Manitoba, en préconisant d'abord sans doute la province de Québec, mais immédiatement après, les districts Ouest du Canada.

Le clergé, éclairé sur ce sujet par ceux de ses membres connaissant le Nord-Ouest, a agi dans un esprit plus élevé et plus juste. Il a donné aux patriotes canadiens une raison de plus pour étayer leurs convictions : que le clergé est le grand défenseur de leur nationalité. Dès 1871, une circulaire de tout l'épiscopat, après avoir déploré l'émigration aux Etats-Unis, dit en parlant des émigrants : « S'il en est auxquels il faut un changement et auxquels il répugne de s'imposer les rudes labeurs de bûcherons, à ceux-là, veuillez indiquer la province de Manitoba... Ces contrées, si nouvelles pour les individus, ne le sont pas pour le Canada. C'est l'énergie de nos pères qui les a découvertes, c'est le zèle de nos missionnaires qui les a régénérées et préparées à l'ère de prospérité qui semble les atteindre. Ces contrées lointaines ne sont pas la terre étrangère. Environ la moitié de la population y parle le français et est d'origine canadienne... En colonisant une partie du Manitoba, les Canadiens français s'assurent dans la législature fédérale l'équilibre qu'ils y possèdent aujourd'hui et qu'ils perdront nécessairement

s'ils ne sont pas en nombre dans le Manitoba et le territoire du Nord-Ouest. » On ne saurait en moins de mots montrer mieux l'importance qu'a l'émigration, soit des Canadiens français, soit des colons venant de France, pour assurer la défense des libertés canadiennes.

L'opinion publique qui se manifeste par la presse, les œuvres, les agences, les communications directes des émigrants est de beaucoup le plus important de ces facteurs d'influence. Quand l'opinion est bien convaincue des avantages d'un pays, quand ceux qui y sont établis sont assez nombreux et y réussissent, d'autres sont encouragés à les imiter : le courant s'établit, l'émigration est amorcée d'elle-même, elle s'entretient régulière et continue.

Telles sont les causes d'influence qui, nous l'espérons, attireront les émigrants au Nord-Ouest Canadien, et par conséquent à notre pays. Car, quelles sont les métropoles des groupes français établis au Nord-Ouest? Ce sont : la paroisse de Québec et la France. Le contingent canadien est de beaucoup le plus nombreux, mais les Français et les Belges ont une sérieuse minorité. Si le Nord-Ouest n'est plus une possession française, n'est-ce pas une des belles colonies du peuple français? Une terre où on parle notre langue, où on trouve nos mœurs,

notre religion, où l'on garde pieusement le culte de la patrie d'origine, n'est-elle pas une terre plus française que des territoires où nous n'avons pas d'administrés de notre race? N'est-il pas français ce pays où se porta le premier effort de notre colonisation? Québec n'a-t-il pas été fondé en 1608 par Champlain, bien avant que les Anglais ne s'établissent en Virginie? La guerre vaillamment soutenue malgré l'infériorité de nos forces n'a-t-elle pas rendu célèbre notre courage? Et quelles figures sont plus populaires que celles de Montcalm et de Lévis? Enfin n'est-ce pas parce que ces vastes territoires sont français que leurs habitants ont lutté si péniblement et si longtemps pour garder leurs mœurs, leurs institutions, leur langue? N'est-ce pas notre race qui est à jamais implantée là-bas, s'y conservant intacte, indemne de tout croisement, fait unique dans cette Amérique où tant de peuples se sont fondus et mêlés? C'est là qu'est le centre de l'influence française dans tout le nouveau monde : relèvement unique et extraordinaire que personne n'eût pu prévoir en 1763. Il faut donc, et c'est le but de cette modeste étude, que chacun apporte ses renseignements pour que le mouvement en avant continue.

lte de
plus
s pas
ais ce
oloni-
8 par
ublis-
enue
endu
plus
Enfin
sont
nent
eurs
qui
cte,
ette
lés ?
ans
tra-
63.
de,
e le

187
705418